

CEGIR

LA FEDERATION DES FRANCOPHONES
HORS-QUEBEC

LES SERVICES FRANCOPHONES
DE RADIO ET DE TELEVISION
HORS-QUEBEC

CEGIR
Octobre 1985

207-257-16
CEGIR

LA FEDERATION DES FRANCOPHONES
HORS-QUEBEC

LES SERVICES FRANCOPHONES
DE RADIO ET DE TELEVISION
HORS-QUEBEC

CEGIR
Octobre 1985

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
1. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	1-1
2. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-1
2.1 Géographie et population	2-1
2.2 Services actuels	2-3
2.3 Expériences ou projets en radio et télévision	2-16
3. LES POSSIBILITES TECHNIQUES	3-1
3.1 Première option	3-1
3.2 Deuxième option	3-12
4. LA DEMANDE DES FHQ EN PROGRAMMATION A LA RADIO ET À LA TELEVISION	4-1
4.1 Le besoin de communication	4-1
4.2 L'importance du service de programmation de Radio-Canada	4-2
4.3 Les objectifs des FHQ en matière de télévision et radio	4-3
4.4 Les données sur l'écoute de la télévision et de la radio	4-4
5. PRINCIPES DIRECTEURS DANS LA SELECTION D'UNE SOLUTION OPTIMALE	5-1
5.1 Reconnaître les différences régionales	5-1
5.2 Utiliser au maximum les structures existantes	5-2
5.3 Tabler sur les volontés et les mouvements déjà amorcés	5-3
5.4 Promouvoir prioritairement des réalisations à court terme	5-5
5.5 Eviter une image d'isolement et de discrimination	5-5

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>PAGE</u>
6. AVENUES DE DEVELOPPEMENT	6-1
6.1 Pour les régions desservies par un signal	6-2
6.2 Pour les régions non desservies	6-16
7. STRATEGIE D'ACTION	7-1

ANNEXES

A - METHODOLOGIE	A-1
B - LISTES DES RÉÉMETTEURS DE RADIO-CANADA	B-1
C - ANALYSE SOMMAIRE DU CONCEPT DE LA PROPRIETE EN RADIODIFFUSION	C-1
D - BIBLIOGRAPHIE	D-1
E - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	E-1

1. PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le développement de la technologie dans le domaine des communications apporte des changements concrets, quant à l'acheminement et à l'accessibilité des signaux de radio et de télévision. A titre d'exemple, le câble, et plus récemment, le satellite, sont des réalisations techniques qui ont bouleversé la circulation traditionnelle des signaux de radiodiffusion.

Conscient de la portée des développements technologiques, la Fédération des Francophones Hors-Québec (FFHQ) a voulu connaître de quelle manière elle pouvait en tirer parti, afin d'améliorer le choix radiophonique et télévisuel des populations francophones à l'extérieur du Québec.

Le mandat de cette étude était donc d'explorer les possibilités d'offrir des nouveaux signaux de radio et télévision, destinés aux francophones hors-Québec (FHQ), particulièrement, ceux des localités isolées. L'objectif principal était de dégager des alternatives réalistes, donnant accès à un meilleur choix de signaux francophones, sans toutefois mettre en péril les services existants.

Chacune de ces alternatives comportait une double dimension à examiner en fonction de la réalité des FHQ;

- la première, concernait l'accès technique à de nouveaux signaux, c'est-à-dire, la disponibilité de la technologie de diffusion et les coûts qui y sont rattachés (système conventionnel avec antenne permettant la diffusion par ondes hertziennes, câblodistribution, système de diffusion à faible puissance - low power radio (LPR) et low power television (LPTV) - , antennes paraboliques captant les signaux sur satellite). Il s'agissait de la première étape de l'étude.

- la seconde dimension portait sur le contenu des signaux, c'est-à-dire, la nature de la programmation, en rapport avec les besoins et goûts des FMQ et leurs ressources potentielles de production. Il s'agissait de la deuxième étape de l'étude.

Cette seconde étape impliquait des entrevues de groupes menées auprès des populations francophones, afin d'en arriver à une définition concrète de leurs besoins en matière de contenu. Le développement de cette étape est décrit à l'annexe méthodologique du présent rapport.

Bien que dans la pratique, on puisse considérer et étudier séparément ces deux dimensions - accès technique et contenu des signaux - dans un processus d'analyse de la situation, elles sont absolument indissociables. Autrement dit, l'évaluation du contenu des signaux n'a d'utilité que si l'accès technique à ces signaux est possible et l'accès technique ne doit être envisagé que si le contenu des signaux est adéquat aux besoins.

Ce rapport est donc une mise au point sur les possibilités techniques (disponibles et réalistes) en radiodiffusion, pour les francophones hors-Québec, considérées à partir des besoins et réalités de ces populations.

Dans un premier temps, nous ferons une description de l'environnement, afin de situer le contexte géographique et démographique de l'étude et afin de faire aussi une synthèse de la situation présente au niveau des services. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive de la francophonie hors-Québec, mais d'un tableau apportant les grandes caractéristiques de la situation.

Dans un deuxième temps, nous verrons les possibilités techniques et les coûts relatifs à l'obtention de nouveaux services. Ensuite, nous présenterons la demande des FHQ en matière de programmation, telle qu'elle apparaît suite aux panels (entrevues de groupes) et aux analyses des données sur l'écoute.

Avant d'aborder les avenues de développement possibles, nous émettrons les principes directeurs qui nous ont guidés dans la sélection d'une solution. Ces principes directeurs sont issus des entrevues et panels réalisés à travers le Canada. Finalement, la section 6, résume les principales avenues de développement vers lesquelles la FFHQ devrait s'orienter et la section 7 esquisse des moyens d'action, pouvant guider la stratégie de la FFHQ.

2. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette section vise à dégager les grandes caractéristiques de la situation radiophonique et télévisuelle de langue française hors-Québec. Les solutions ne peuvent être réalisées que si elles tiennent compte et s'adaptent à cet environnement.

2.1 Géographie et population

Au recensement de 1981, la population de langue maternelle française au Canada, à l'extérieur du Québec était de 927,775 personnes, réparties sur environ 7,845,400 kilomètres carrés. Cela représente une densité de population de 0.12 personnes au km². Par rapport à l'ensemble de la population de langue maternelle française au Canada en 1981, les francophones hors-Québec représentaient 15% de l'ensemble, soit 927,775 sur 6,176,215.

Quant à son évolution, il s'agit d'une population stable qui n'a pratiquement pas bougé entre 1971 et 1981, passant de 926,400 personnes à 927,775 personnes (augmentation de .001%).

Ces statistiques démontrent qu'il s'agit donc d'une population stable, numériquement importante par rapport à la population francophone totale et très dispersée sur l'ensemble du territoire canadien.

Tableau récapitulatif

Population canadienne de L.M.F. (1981)				
Population Totale	Francophones Hors-Québec	% Population Totale Fr.	Densité km ²	+ 1971-1981
6,176,215	927,775	15%	0.12	.001%

Si ces statistiques décrivent l'ensemble canadien, il existe cependant d'importantes différences régionales. Ainsi, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont les deux provinces à l'exception du Québec, qui comptent le plus grand nombre de francophones et les plus importantes concentrations de francophones.

La densité de la population, calculée au km², bien qu'utile pour comprendre le phénomène "d'éparpillement" de la population francophone sur le vaste territoire canadien, ne permet cependant pas de saisir un autre phénomène important, celui des zones de concentration. Même si la densité des francophones est faible à l'échelle de chaque province (exemple en Ontario: 0.45 francophone au km²), il existe des zones de concentration de population francophone, où la densité est, au contraire, très forte (exemple en Ontario: la région de Timmins ou Toronto).

A titre d'exemple, on évalue à 75%, la population francophone à Timmins, à 80% ou 90%, dans la péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick, à 70%, à Baie Ste-Marie, en Nouvelle-Ecosse.

2.2 Services actuels

La présente section décrit l'état actuel des services de télévision et de radio, disponibles hors-Québec. Les listes et les cartes ci-dessous font mention des signaux qui émanent de stations ou réémetteurs, situés dans chaque province. Cependant, certaines villes ou régions limitrophes au Québec, reçoivent des signaux du Québec, qui n'apparaissent donc pas dans les listes. (Par exemple, le signal de CHAU qui est reçu au Nouveau-Brunswick).

2.2.1 Radiodiffusion

Il existe, hors-Québec, 8 stations de télévision et 16 stations de radio. On remarquera qu'actuellement, les services se regroupent principalement dans deux catégories: service public et service communautaire. On retrouve également, mais dans une moindre mesure, quelques services privés en radio.

a) Service public

Toutes les stations de télévision francophone à l'extérieur du Québec appartiennent à Radio-Canada. La situation est un peu différente en radio, puisqu'il existe quelques stations privées en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Cependant, c'est le service public de Radio-Canada qui est le seul service disponible pour la plupart des FHQ. Quant au service stéréo de Radio-Canada, il est retransmis hors-Québec sur les réémetteurs d'Ottawa et de Moncton. On estime que la télévision et la radio de Radio-Canada rejoignent plus de 99% de la population francophone hors-Québec.

b) Services Communautaires

En télévision, les services communautaires existants sont ceux offerts sur le canal communautaire du câble. Il s'agit donc d'un service que les communautés se donnent à elles-mêmes. Cela entraîne plusieurs difficultés au niveau de la programmation et de la production d'émission, puisque ces services sont en général assurés par des équipes de bénévoles, sans ressources financières importantes. Il est presque impossible de dresser la liste de ces services parce qu'ils sont très instables pour les raisons mentionnées. On note cependant, qu'en général, les FHQ sont peu enclins à utiliser le canal communautaire du câblodistributeur et qu'ils évoquent deux raisons à cet effet:

- 1) le manque de ressources, ne permettant pas de faire une programmation de qualité, qui sera écoutée et
- 2) certains trouvent qu'il s'agit là, d'une utilisation qui les rangerait au rang des ethnies culturelles du Canada.

Par ailleurs, il est intéressant de noter une expérience performante à ce niveau, celle de Thunder Bay. Depuis 10 ans, le canal communautaire du câble est utilisé sur une base régulière. Il semble que le maintien de ce service s'explique par le fait que les responsables des émissions sont rémunérés, via une subvention.

En radio, il s'agit principalement de radios de campus qui offrent un certain nombre d'heures en français. Encore là, la liste est difficile à établir, à cause de l'instabilité des services. Mentionnons cependant la radio communautaire étudiante de Moncton CKUM qui ne diffuse qu'en français, depuis 3 ans. Des émissions en français sont aussi offertes régulièrement sur les radios de campus de Saskatoon, Totonto, Winnipeg.

Par ailleurs, il existe présentement plusieurs projets de radio communautaire. Ces projets sont sous l'égide de la Fédération des Jeunes Canadiens Français.

c) Services privés

Quant aux services privés, ils sont actuellement très rares. En télévision, il n'y a aucune station privée qui diffuse hors-Québec. En radio il existe trois stations privées en Ontario (voir la liste ci-après). Ces stations sont affiliées à Radio-Canada et une bonne partie de leur programmation provient donc de Radio-Canada. A ceci, il faut ajouter une station dite "locale" à Caraquet au Nouveau-Brunswick (CJVA).

RADIO FRANCAISE**STATIONS REGIONALES
DE RADIO-CANADA.**

Province	Ville	Indicatif	Fréquence
Nouveau-Brunswick	Moncton	CBAF	1 300
Ontario	Ottawa	CBOF	1 250
	Sudbury	CBON-FM	98.1
	Toronto	CJBC	860
	Windsor	CBEF	540
Manitoba	St-Boniface	CKSB	1 500
Saskatchewan	Régina	CBKF-FM	97.7
Alberta	Edmonton	CHFA	680
Colombie-Britannique	Vancouver	CBUF-FM	97.7

**STATIONS AFFILIÉES
DE RADIO-CANADA**

Ontario	Timmins	CFCL	620
----------------	----------------	-------------	------------

**STATIONS STEREO
DE RADIO-CANADA**

Nouveau-Brunswick	Moncton	CBAF-FM	98.3
Ontario	Ottawa	CBOF-FM	102.5

. Voir la liste des réémetteurs en Annexe.

Source: Cartes d'acheminement, Développement National, Radio-Canada,
Janvier 1985

TELEVISION FRANCAISE STATIONS REGIONALES

Province	Ville	Indicatif	Canal
Nouveau-Brunswick	Moncton	CBAFT	11
Ontario	Ottawa	CBOFT	9
	Toronto	CBLFT	25
	Windsor	CBEFT	54
Manitoba	Winnipeg	CBWFT	3
Saskatchewan	Regina	CBKFT	13
Alberta	Edmonton	CBXFT	11
Colombie-Britannique	Vancouver	CBUFT	26

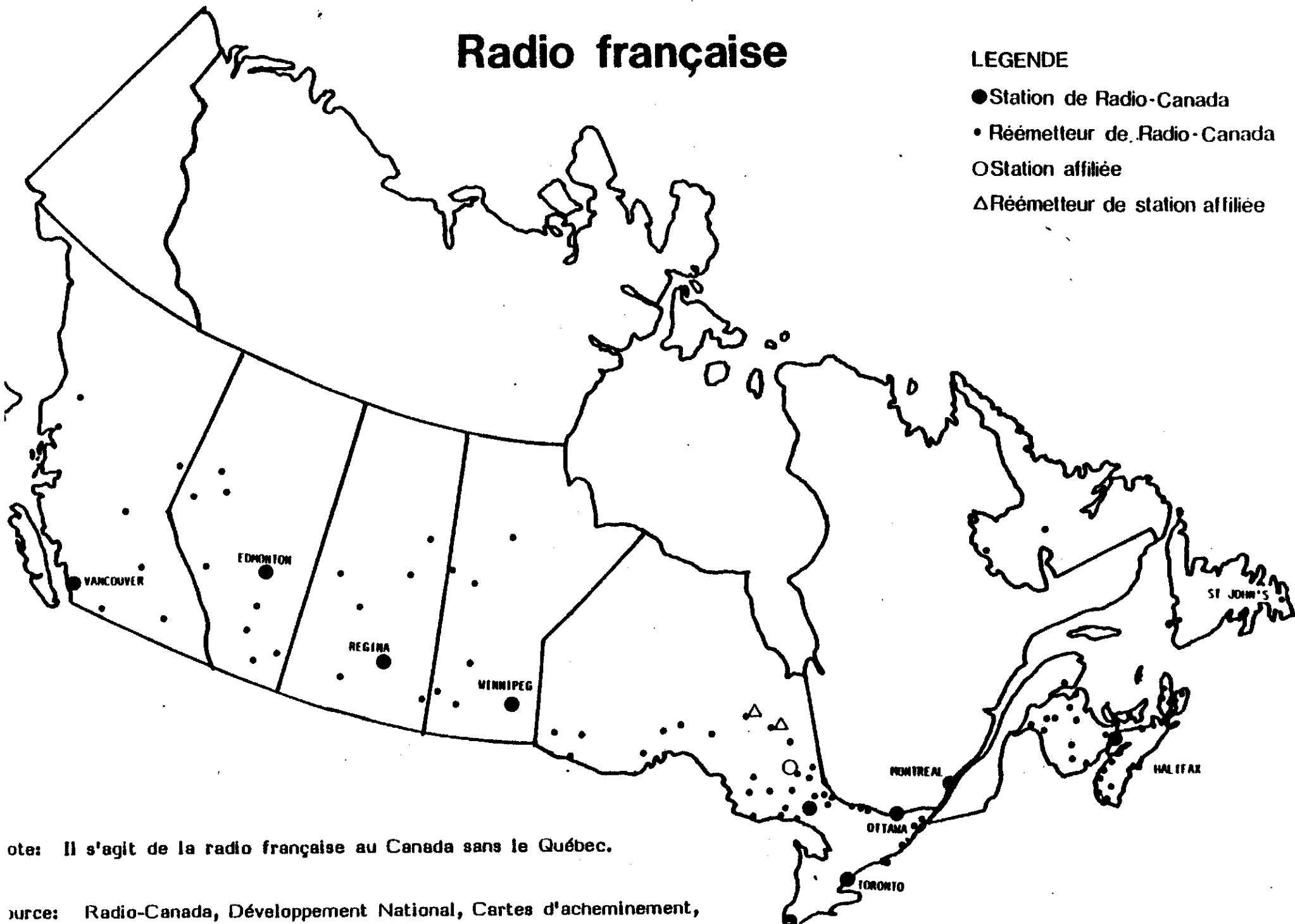
. Voir la liste des réémetteurs en annexe.

Source: Cartes d'acheminement, Développement National, Radio-Canada
Janvier 1985.

Radio française

LEGENDE

- Station de Radio-Canada
- Réémetteur de Radio-Canada
- Station affiliée
- △ Réémetteur de station affiliée



ote: Il s'agit de la radio française au Canada sans le Québec.

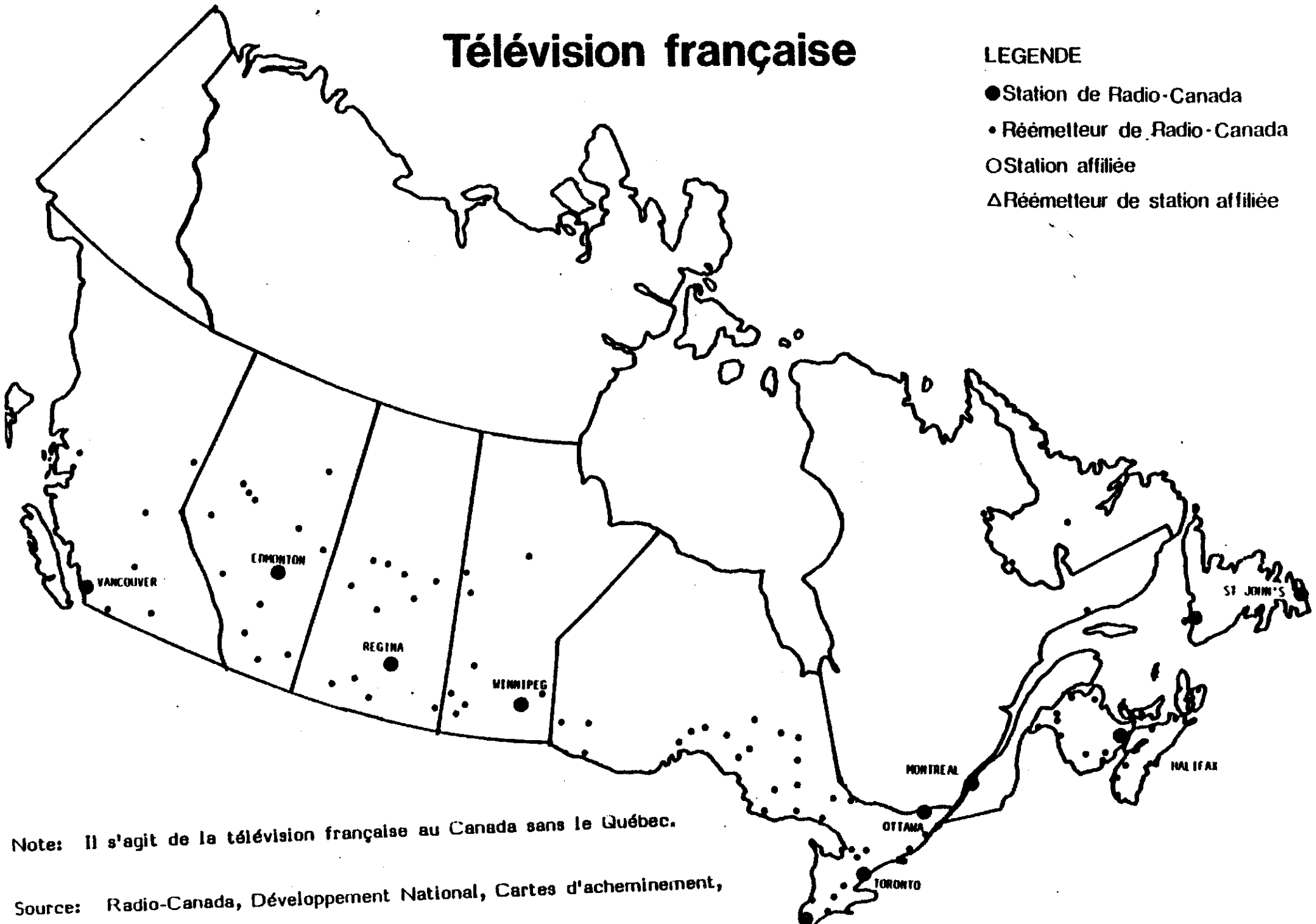
ource: Radio-Canada, Développement National, Cartes d'acheminement,

CEGIR

Télévision française

LEGENDE

- Station de Radio-Canada
- Réémetteur de Radio-Canada
- Station affiliée
- △ Réémetteur de station affiliée



Note: Il s'agit de la télévision française au Canada sans le Québec.

Source: Radio-Canada, Développement National, Cartes d'acheminement,

d) Les régions non desservies par le service public

Très peu de régions au Canada ne sont pas desservies par le service public de Radio-Canada. Selon la formule du PAR (1), toute population de 500 personnes ou plus de langue française, dans un rayon de 10 milles, doit être desservie par un réémetteur de Radio-Canada. Les compressions budgétaires que connaît la Société depuis quelques années, et aussi la difficulté à établir le nombre exact de population dans une région donnée⁽²⁾ ont pu contribuer à laisser des concentrations de population sans service. Cependant avant les coupures budgétaires de décembre 1984, Radio-Canada entendait desservir les régions ci-dessous. Même si ces projets sont irréalisables présentement ils restent inscrits au rang des plans futurs de Radio-Canada:

ONTARIO:

Delhi/Simcoe - TV
Walkerton (Kincardine - Port Elgin) - Radio/TV

COLOMBIE-BRITANIQUE:

Powell River/Comox - Radio/TV
Quesnel - Radio/TV
Vernon - Radio/TV
Campbell River - Radio

TERRITOIRES DU NORD-OUEST:

Whitehorse - Radio/TV
Yellowknife - Radio/TV

Source: Radio-Canada, Développement national, le 7 août 1985

(1) PAR: Plan Accéléré de Rayonnement

(2) Cela est dû au déplacement fréquent de la population francophone qui suit parfois les opportunités économiques: ouverture d'une mine dans une région voisine, développement d'un chantier de coupe de bois, etc.

Par ailleurs, certaines régions, bien que "desservies" par un réémetteur de Radio-Canada, sont considérées comme "mal desservies" par les FHQ. Il s'agit, par exemple, des régions qui ne reçoivent pas le signal émanant de leur province. Ainsi, le Nord-Ouest de l'Ontario reçoit le signal de St-Boniface en radio et télévision, Belgrade en Saskatchewan reçoit le signal de St-Boniface en télévision, Estavan en Saskatchewan reçoit le signal de Montréal en télévision (via le câble). Certaines provinces comme Terre-Neuve, Ile du Prince Edouard, la Nouvelle Ecosse, les Territoires du Nord Ouest et le Yukon, n'ont pas de station régionale. St-John's T.N. reçoit le signal télévision de Montréal, Charlottetown I.P.E. reçoit le signal télévision et radio de Moncton, Halifax N.E. reçoit Moncton en radio et télévision et Labrador City reçoit le signal de Sept-Iles.

e) La programmation locale

L'offre en programmation locale sur le service public de Radio-Canada varie d'une région à l'autre. En télévision, le nombre d'heures d'émissions locales ou inter-régionales est beaucoup plus faible qu'en radio.

NOMBRE D'HEURES DE PROGRAMMATION LOCALE (1)

	Television	Radio
Colombie-Br. Alberta Saskatchewan Manitoba	2h30/sem. de local et 1h/sem d'inter-régional	de 40 à 42 neures/semaine.
Ontario	environ 6 h 15/ sem. de local	environ 40 h/sem.
N. Brunswick	environ 10h/sem de local	environ 40 h/sem.
N.-Ecosse I.-Prince.-E. Terre-Neuve	aucune program- mation locale. Reçoivent les 10h/sem.de local de Moncton	aucune programmation produite localement mais une couverture locale est faite à partir de Moncton

(1) Les nombres d'heures qui figurent ici, ont été fournies lors des entrevues réalisées en juin dernier. Il se peut qu'ils varient donc avec la nouvelle programmation d'automne. Ces variations peuvent être de l'ordre de 30 minutes à 1 heure.

2.2.2 Câblodistribution

Il est important d'évaluer l'état des services de câblodistribution, en milieu francophone hors-Québec, en perspective d'une solution qui nécessiterait la diffusion par câble. Lorsqu'il s'agit de câblodistribution, on retrouve la même problématique partout au Canada, soit la différence entre milieu urbain et milieu rural.

En milieu urbain, les populations sont bien desservies (c'est-à-dire que le service de câblodistribution est disponible) et il n'y a pas de différence entre francophones et anglophones. Par ailleurs, à savoir si les francophones s'abonnent plus ou moins que les anglophones, nous avons émis l'hypothèse que le taux d'abonnement était à peu près le même chez les deux populations (les compagnies ne cumulent pas de données, quant aux catégories linguistiques de leurs abonnés). Cette hypothèse a été confirmée par presque tous les câblodistributeur rencontrés.

En milieu rural, les populations sont généralement moins bien desservies. Encore là, il faut distinguer entre les milieux ruraux concentrés, qui sont souvent câblés et ceux qui sont isolés et donc moins souvent câblés. Il est presque impossible dans l'état actuel des données de déterminer le taux de pénétration exact de la câblodistribution en milieu francophone rural.

Par ailleurs, avec les données disponibles, on estime que le pourcentage de foyers FHQ desservis par le câble est de 79% et le pourcentage de foyers FHQ câblés est de 62%. Le tableau 1 expose les taux de pénétration du câble chez les foyers de langue maternelle française dans chaque province.

Les entreprises de câble sont tenues par le CRTC de rediffuser en priorité sur le service de base (canal 2 à 13) les signaux locaux ou régionaux de Radio-Canada, anglais et français. Quelques entreprises offrent également d'autres signaux de langue française là où la concentration de population francophone le justifie (Exemple, TCTV à Bonnyville, Fort McMurray, Jasper, Grandes Prairies et Radio-Québec dans la moitié nord du Nouveau-Brunswick). Ces services additionnels restent par ailleurs marginaux.

TABLEAU 1
ESTIMATION DE LA PÉNÉTRATION DU CÂBLE
DANS LES FOYERS DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE
À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

	Colombie-Britan. Yukon et TNO	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince Edouard	Terre-Neuve
Population totale (1)	2813000	2237000	968000	1026000	8625000	696000	847000	123000	568000
Foyers desservis par le câble (2)	1001601	662799	213545	282375	2683329	129709	172575	15600	74935
Foyers câblés (2)	873351	510835	145618	236440	2080423	100374	144978	15002	51990
Population de LMF (1)	47435	62145	25540	52555	475605	234030	36030	6080	2655
Pourcentage de population LMF	1,69%	2,78%	2,64%	5,12%	5,51%	33,6%	4,25%	4,94%	0,47%
Nombre de personnes par foyer (1)	2,7	2,9	2,8	2,8	2,8	3,2	3,0	3,2	3,8
Foyers LMF	17568	21429	9121	18770	169859	73134	12010	1900	699
Foyers LMF desservis (3)	16890	10413	5634	14464	147966	43615	7341	771	350
Pourcentage de foyers LMF desservis	96%	86%	62%	77%	87%	60%	61%	41%	50%
Foyers LMF câblés (3)	14760	14201	3844	12106	114631	33726	6162	741	244
Pourcentage de foyers LMF câblés	84%	77%	42%	64%	67%	46%	51%	39%	35%

(1): Recensement 1981

(2): Matthews Cable TV, fév. 1985 - Données de 1984

(3): Hypothèse: Les taux d'abonnement au câble et de disponibilité des services de câble distribution chez les communautés francophones est semblable à ceux des autres communautés de leur province.

2.3 Expériences ou projets en radio et télévision

Il est important de retracer les projets ou expériences en radio et télévision, dans chaque province, parce que cela permet de comprendre "le contexte télévisuel et radiophonique" dans lequel doivent s'inscrire les avenues de développement.

Ainsi, le potentiel ou les capacités de production doivent être considérés dans l'éventualité d'un service qui nécessiterait un apport de production locale. On peut aussi y déceler les besoins en information, concertation ou appui financier, selon le cas. Le tableau suivant fait état des expériences ou projets qui ont été jugés pertinents par les francophones rencontrés lors des panels.

On remarque qu'en radio la tendance générale est à la radio communautaire. Cela semble être l'orientation vers laquelle s'engagent de plus en plus de communautés hors-Québec. Quant à la télévision, on relève une différence entre les provinces de l'Ouest et celles de l'Est. Ainsi, celles de l'Est semblent plus orientées vers la production d'émissions et par le fait même avoir plus d'expérience dans le domaine. Dans les provinces de l'Ouest, on remarque plutôt une orientation vers la réception de TCTV (CANCOM).

TABLEAU 2
EXPERIENCES OU PROJETS
EN RADIO ET TELEVISION

Provinces	Radio	Télévision
Yukon et Territoires du Nord-Ouest		-Emissions à la télévision communautaire de Whitehorse -Autrefois, il y avait une émission à CBC Yellowknife et Inuvik.
Colombie-Britannique	-Emission francophone "L'apéro" à Coop-Radio de Vancouver depuis 5 ans. -Kamloops: 1/2 h. par sem. à la radio privée, mais cela n'a pas duré.	-Sur le câble à Vancouver, il y avait une émission française. Fin en 1980. Le projet continue via la Société Audiovisuelle, mais avec difficulté. -Victoria: 1 émission par mois sur le câble.
Alberta	-LW Radio à St-Paul qui laissait de la place à une programmation francophone. Suspendu faute de ressources.	-Certaines communautés, (par ex. Bonnyville, Fort Mac Murray et Jasper) reçoivent un autre signal que R.C., TCTV de Cancom, mais par le câble.
Saskatchewan	-Radio communautaire de l'Université de Saskatoon (sera bien tôt fermée) -Projet de radio FM d'ici 3 ans à Saskatoon	-Expériences antérieures d'échange de programmation Zénon Park et Baie St-Paul Ponteix et Lefaivre -Coopérative de service Zénon Park qui reçoit les signaux de Cancom.
Manitoba	-Projet actuel de radio communautaire par le Conseil jeunesse provincial	-Peu d'utilisation du canal communautaire sur le câble. -Plusieurs communautés reçoivent CANCOM.

TABLEAU (suite)

Provinces	Radio	Télévision
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> -Canal communautaire du Collège de Ryerson. Expérience terminée -Emission "Québec Jazz" à l'antenne de CKO -Projets de radios communautaires dans les régions de Hearst et Pénétang-Barrie, entre autre. 	<ul style="list-style-type: none"> -Expérience à MTV (terminée en 1981) -Télévision communautaire sur câble à Timmins -Télévision communautaire sur le câble à Thunder Bay sur une base régulière.
Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> -Regroupement de 11 projets de radio communautaire (CIRCA) à travers le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Edouard. -Radio universitaire CKUM depuis 1982. 	<ul style="list-style-type: none"> Téléromans et émissions locales au canal communautaire du câble. -Projets de télévision commerciale (en 1982 et 1984) qui n'ont pas abouti, à cause d'un déplacement d'énergie vers d'autres problèmes.
Nouvelle-Ecosse	<ul style="list-style-type: none"> -Projet de radio communautaire à Baie-Ste-Maire. -CIGO de Port Hawkesbury offre 1h. de français/semaine. -Projet de radio à Chéticamp. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le service de cablo-distribution communautaire acadien Ltée, (de Chéticamp) offre 1h./sem. sur canal communautaire. Passera à 1h/jour. -Projet de 6 émissions francophones pour le canal communautaire à Halifax.
Île-du-Prince-Edouard	<ul style="list-style-type: none"> -Production d'une émission par semaine (30 m.) à Summerside 	<ul style="list-style-type: none"> -TV Evangéline
Terre-Neuve/Labrador	<ul style="list-style-type: none"> -Projets de radios communautaires à Labrador City et à Port-au-Port. 	

3. LES POSSIBILITÉS TECHNIQUES

Nous exposerons dans cette partie les possibilités techniques pour offrir un deuxième service francophone de radio et télévision hors-Québec. Mais d'abord quel serait ce service? Il existe deux options:

- 1- Utiliser un ou des signaux francophones qui existent déjà.
- 2- Créer un ou des nouveaux services francophones.

3.1 Première option

Dans la première option, il s'agirait de rendre disponible un ou des signaux existants là où ils ne le sont pas. Dans un premier temps nous dresserons donc la liste de tous les services en français actuellement disponibles sur satellite et ensuite nous exposerons les modèles techniques qui existent pour recevoir et rediffuser ces services.

LISTE DES SERVICES

Liste des services français de télévision sur le satellite Anik C:

Radio-Québec: Il s'agit du service public de télévision éducative de la province de Québec en onde 10 heures par jour, 7 jours par semaine. On qualifie habituellement sa programmation de divertissante et culturelle. Ses émissions d'affaires publiques sont souvent axées sur des événements montréalais ou québécois (il n'y a pas de service de nouvelles à Radio-Québec) et la qualité de ses émissions pour enfants (exemple Passe-Partout) a grandement contribué à la renommée de ce service.

T.V.F.Q.: Ce service offre des émissions des trois chaînes françaises TFI, Antenne 2 et FR3 (2,500 heures par année). Les émissions françaises arrivent sur cassette, elles sont re-codées pour pouvoir être diffusées selon les standards techniques nord-américains et elles sont rediffusées avec quelques jours ou semaines de décalage. Au Québec, T.V.F.Q. n'est disponible que sur le câble.

Sa programmation est très variée, allant des émissions de variété aux émissions à caractère hautement culturel et en reflétant toujours grandement les préoccupations de la France.

TV-Ontario: Connue sous la raison sociale de Ontario Educational Communications Authority, c'est le seul réseau éducatif au Canada qui diffuse régulièrement en anglais et en français. TV-Ontario aura prochainement son service français complet et indépendant. Sa programmation est réputée pour sa qualité autant dans le choix des émissions achetées à l'étranger que dans celles produites par son service de production. On reconnaît habituellement que la programmation de TV-Ontario a plus de préoccupations "éducatives" que la programmation de Radio-Québec.

TVEC/Premier Choix: Il s'agit du service de télévision à péage en langue française à l'usage de l'est du Canada. Connue sous le nom "Super Ecran", il diffuse des émissions de divertissement et des films. Nous mentionnons ce service ici pour que la liste des services français sur Anik C soit complète. Cependant, la présente étude n'a pas évalué la pertinence de rendre ce service accessible dans l'ouest canadien, considérant les récentes décisions du CRTC à ce sujet.

Liste des services français de télévision sur le satellite Anik D:

Radio-Canada: Le réseau national de télévision publique.

Cancom: Le nom officiel de Cancom est: Les Communications par satellite Canadien Inc. Ce service comprend trois stations canadiennes anglaises (CHAN-Vancouver, CHCH-Hamilton, CITV-Edmonton), 1 bloc d'émissions de langue française connu sous le sigle TCTV et constitué presque entièrement par des émissions de la station CFTM-Montréal, et le bloc des quatre réseaux américains (NBC, PBS, CBS et ABC). La programmation de CFTM-Montréal est généralement reconnue comme étant divertissante, populaire et commerciale. Au Québec, CFTM compétitionne chaudement Radio-Canada au palmarès des émissions les plus écoutées.

Futur service français de télévision sur satellite:

TV5: Il s'agit d'un consortium de télévisions francophones européennes et canadiennes. Du côté européen on retrouve les trois chaînes françaises, une chaîne belge et une chaîne suisse. La participation canadienne sera assurée par Radio-Canada, Radio-Québec, Télé-Métropole (CFTM) et l'ONF. Déjà disponible sur satellite en Europe, elle le sera en Amérique du Nord à l'horizon de 1987. Si les responsables du projet décidaient de rendre ce service disponible aux Etats-Unis, il serait alors nécessairement sur le satellite Anik D. Si le service est uniquement pour le Canada, il sera sur l'un ou l'autre des satellites (voir les cartes de couverture des satellites ci-après).

Service de radio sur satellite

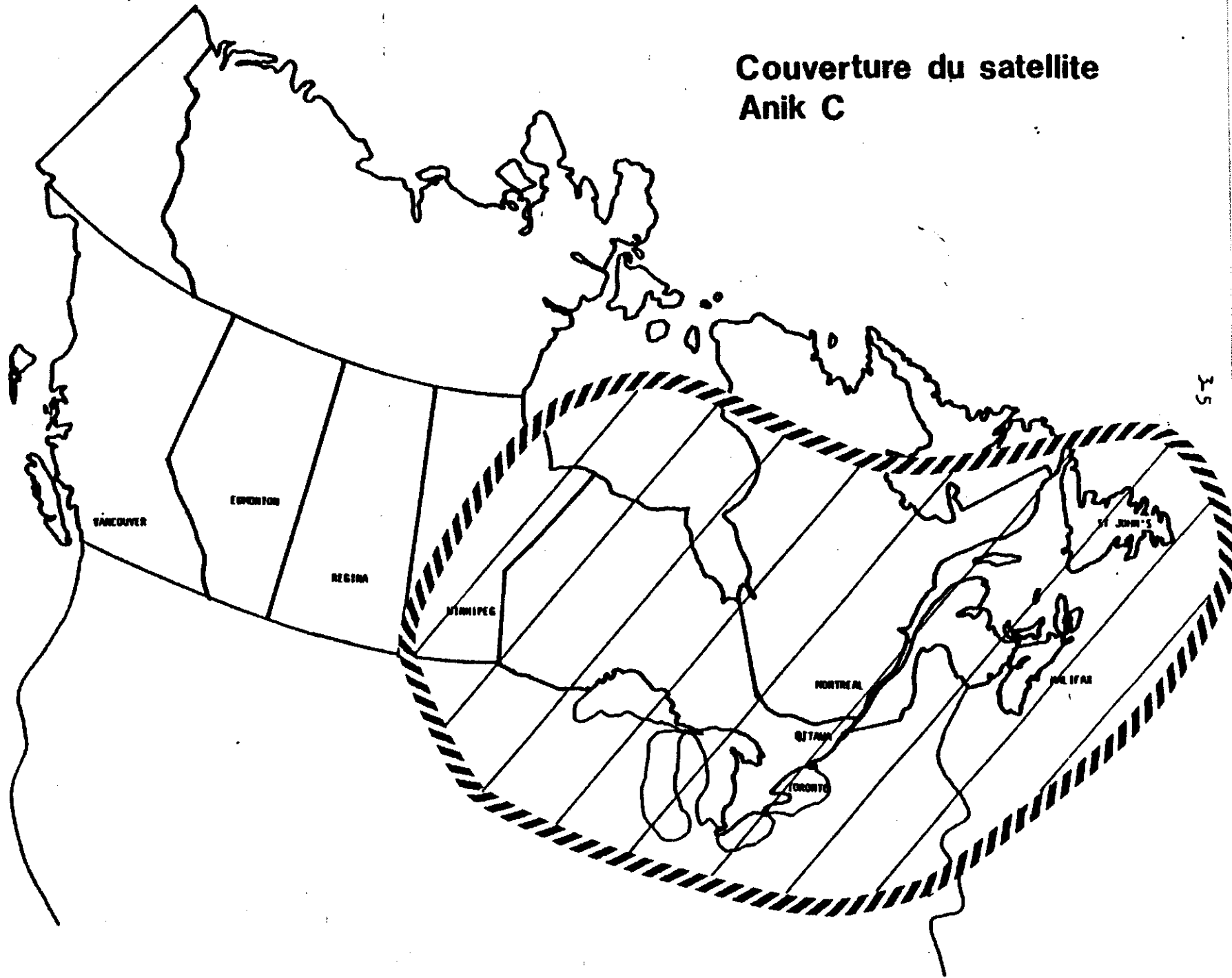
Les deux services de radio actuellement disponibles sur satellite sont ceux offerts avec le signal TCTV de Cancom. Il s'agit de CKAC et CITE de Montréal. CKAC est un signal AM dont la programmation reflète grandement les événements montréalais. Le signal de CITE est un signal FM qui offre un choix musical varié.

MODELES TECHNIQUES DE RECEPTION ET DE REDIFFUSION

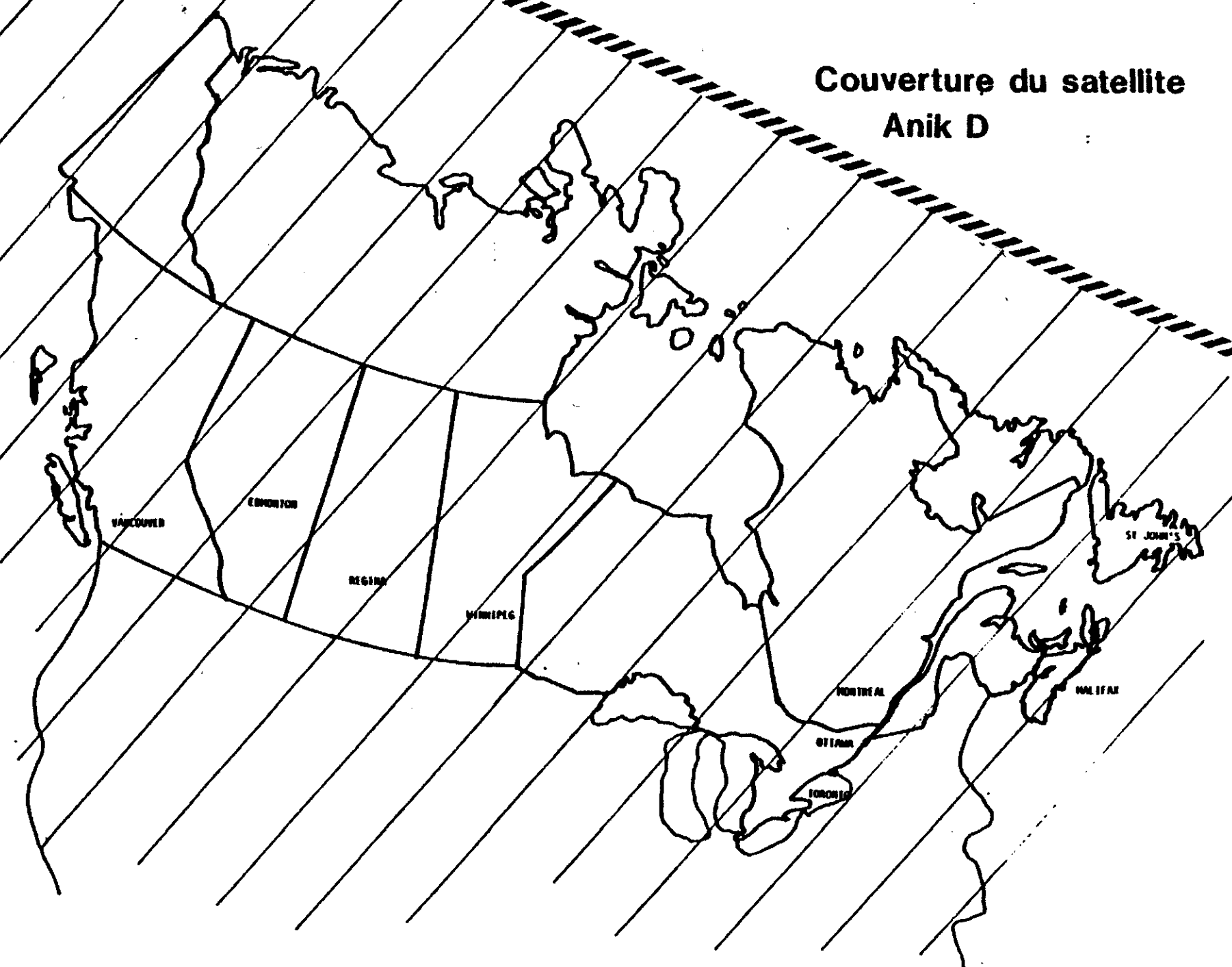
Pour rendre accessible les services de télévision qui sont sur Anik C, la possibilité technique est celle associant le satellite et le câble, c'est-à-dire que le signal est transporté sur le satellite et rediffusé aux usagers par le câble. Ce modèle implique d'abord la location d'un deuxième transpondeur sur le satellite Anik C si l'on veut desservir l'Ouest canadien. Le satellite Anik C a une couverture concentrée, c'est-à-dire qu'il peut desservir soit l'est, le centre, ou l'ouest selon le transpondeur que l'on choisit, contrairement au satellite ANIK D qui, lui, couvre tout le Canada et presque entièrement les Etats-Unis.

CEGIR

Couverture du satellite
Anik C



Couverture du satellite Anik D



Ensuite, il faut que les câblodistributeurs s'occupent de la réception et de la distribution du signal. Tous les choix de signaux et les coûts relatifs figurent au Tableau 3. Cependant, il faut dès à présent considérer deux désavantages à ce modèle de diffusion. D'abord on ne rejoindrait ainsi qu'environ 79% de la population francophone hors-Québec (voir l'évaluation du taux de pénétration du câble chez les foyers de langue maternelle francophone p. 2-11). D'autre part, on a pu noter une très forte réticence des câblodistributeurs à l'éventualité de distribuer un nouveau signal francophone. Il convient donc ici de résumer brièvement le contenu de leur point de vue sur la question.

1. Les câblodistributeurs sont loin d'être insensibles à la diffusion d'un nouveau signal de télévision francophone. La plupart ont prétendu être favorables au principe à la condition qu'il y ait une demande suffisante pour ce service. Ceci s'explique par le désir de ne pas occuper un canal avec un service non rentable, au détriment d'un autre qui pourrait générer plus d'intérêt et de meilleurs revenus. Selon eux, il s'agit essentiellement d'une décision d'affaire.
2. Or, la demande de nouveaux services de langue française n'apparaît pas à la plupart des câblodistributeurs assez substantielle pour offrir un deuxième service francophone de télévision, et ceci, particulièrement dans les régions où la concentration de la population francophone est faible.

3. Ainsi, la majorité des câblodistributeurs rencontrés recevraient très mal une contrainte exercée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) visant à les obliger à diffuser un nouveau signal francophone, particulièrement si cette obligation vise la diffusion sur le service de base. Là, aucune concession n'apparaît possible, particulièrement pour les systèmes de câbles à faible capacité. Par ailleurs, certains câblodistributeurs pourraient éventuellement s'ouvrir davantage à cette proposition si certains avantages y étaient rattachés (publicité, signaux additionnels américains).

Ainsi tout en étant techniquement possible, il semble que la diffusion satellite-câble d'un signal existant sur Anik C devra être entérinée par les autorités administratives (comme le CRTC) et politiques.

Par ailleurs, la possibilité de diffuser ces mêmes signaux sans la participation des câblodistributeurs serait difficilement envisageable. Cela impliquerait aussi la location d'un deuxième transpondeur sur Anik C mais la réception du signal serait faite par une entreprise locale qui rediffuserait le signal par ondes hertziennes. La principale contrainte à ce modèle est d'ordre légal. En effet, la diffusion sur les ondes est une activité de radiodiffusion qui est soumise au droit d'auteur, contrairement à la câblodistribution. Cependant, tel qu'expliqué à l'annexe ci-jointe sur la propriété en radiodiffusion, il semble que le CRTC consente à considérer ces entreprises sous l'angle de leur activité de réception plutôt que de diffusion. Il reste que des modalités particulières devraient être prévues dans les contrats entre les deux partenaires (le propriétaire du signal et le "rediffuseur local").

Il faut également souligner la difficulté que pourrait poser la rediffusion d'émissions pour lesquelles le diffuseur d'origine n'aurait pas acquis les droits pour l'ensemble du Canada (1).

Quant aux signaux qui sont sur Anik D, le signal de Radio-Canada est déjà disponible pour plus de 99% des FHQ. Techniquement, pour le rendre disponible aux populations qui ne le reçoivent pas il s'agirait d'augmenter le nombre des réémetteurs ou de faire du "twin stick" avec une station anglophone. Nous avons vu au point 2 dans quel contexte se trouve la Société face à l'éventualité d'augmenter le nombre de réémetteurs. Quant au "twin stick" il s'agirait d'utiliser l'infrastructure technique (antenne) des stations anglaises réémettrices existantes pour recevoir le signal francophone. Pour le rediffuser, il y aurait deux possibilités: intégrer les émissions francophones dans la grille horaire anglophone ou les rediffuser sur une autre fréquence.

L'autre signal français disponible sur Anik D est celui de TCTV décrit précédemment. Les deux possibilités techniques pour recevoir ce signal sont le satellite-câble ou le satellite-STV/MTV.

La distribution satellite-câble du signal de Cancom ne requiert pas la location d'un deuxième transpondeur étant donné que le signal est sur le satellite Anik D qui couvre tout le Canada. Quant à la rediffusion locale sur le câble, on retrouve la même réticence des câblodistributeurs à utiliser un canal pour un signal francophone.

(1) Radio-Québec achète depuis quelques années les droits des longs métrages pour l'ensemble du Canada.

D'autre part, il est aussi possible de rediffuser CANCOM par un système de télévision à faible puissance ayant un rayonnement de 10 à 15 milles (LPTV, pour low power television). Le CRTC accorde des licences pour ce genre de rediffusion. Ces licences sont appelées STV (Subscription Television) si les signaux sont réémis brouillés et MTV (Multi-transmitters) si les signaux sont réémis non-brouillés. D'un point de vue légal, cette situation pose le même problème face au droit d'auteur (voir Annexe C, page C-11). Les coûts relatifs à l'abonnement des signaux de CANCOM sont présentés au Tableau 3 et les coûts d'équipement sont les suivants:

Réception

Antenne		de \$ 15,000 à \$ 25,000 pour capturer de 8 à 10 signaux sur satellite et 2 signaux "over the air".
Amplificateur		
Câble		
Abaisseur de fréquence		
Démodulateur		

Diffusion

LPTV	de \$ 10,000 à \$ 15,000 par canal.
(maximum 20 watts sur UHF ou 10 watts sur VHF)	

Le total des coûts d'une LPTV se situe en moyenne entre \$ 200,000 et \$ 350,000.

Pour ce qui est des signaux de radio disponibles sur le satellite, étant donné que les signaux audio sont jumelés aux signaux de télévision, leur réception ne pose aucun déboursé supplémentaire. La rediffusion du signal audio par câble n'entraîne aucun frais pour l'abonné, par contre la rediffusion sur les ondes par LPR (Low power radio) nécessite un équipement technique dont les coûts sont décrits ci-après.

TABLEAU 3
TELEVISION
POSSIBILITÉS SATELLITE-CABLE

<u>Signal</u>	<u>Compagnie opérante</u>	<u>Satellite</u>	<u>Zone de Couverture</u>	<u>Possibilité D'extension</u>	<u>Coûts D'extension</u>	<u>Evaluation des Coûts aux Câblodistributeurs</u>	<u>Evaluation des Coûts à l'abonné</u>
TCTV	Cancom	Anik D	Tout le Canada	-----	-----	\$1.75 par abonné pour le 1er signal(2)	Augmentation proportionnelle sur le prix du service de base
TV Ontario	TV Ontario	Anik C	Tout l'est et jusqu'à Winnipeg incl.	Louer un 2 ^e transpondeur	Environ (1) 1 000 000\$/an	Selon le nombre de câblodistributeurs à le distribuer.	Selon le nombre de francophones desservis par le câblodistributeur.
CIVM-TV	Société Radio-Québec	Anik C	Idem	Louer un 2 ^e transpondeur	Environ (1) 1 000 000\$/an	Idem	Idem
TVFQ	La Sette	Anik C	Idem	Louer un 2 ^e transpondeur	Environ (1) 1 000 000\$/an	Idem	Idem
TV 5	Initiative gouvernementale	Pas encore disponible Possibilité: Anik D	Tout le Canada	-----	-----	Possiblement aucun	Aucun

POSSIBILITES SATELLITE - LPTV

<u>Signal</u>	<u>Compagnie Opérante</u>	<u>Satellite</u>	<u>Zone de couverture</u>	<u>Possibilité d'extension</u>	<u>Coûts d'extension</u>	<u>Evaluation des coûts à l'entreprise de radiodiffusion</u>	<u>Evaluation des coûts à l'abonné</u>
TCTV	Cancom	Anik D	Tout le Canada	-----	-----	\$1.75 par client pour le 1er signal (3)	Environ \$15.00 mensuel

- (1) Rabais de 50% la première année d'utilisation du 2^e transpondeur parce que le radiodiffuseur est déjà client de Télésat (la compagnie qui opère les services de satellite).
- (2) Tarification décroissante pour chaque signal supplémentaire. Ce tarif est indicatif, la négociation étant possible compte tenu du contexte de chaque région.
- (3) Tarification décroissante pour chaque signal supplémentaire. Exemple COOPCOM en Saskatchewan paie \$ 5.15 + taxe par client pour 4 signaux.

3.2 Deuxième option

La deuxième option serait de créer un ou des nouveaux services francophones. Il ne s'agit donc pas d'acheminer un service existant sur satellite mais de définir, produire et rendre accessible un nouveau service. Nous avons retenu ici deux possibilités techniques de diffusion. D'abord une diffusion fonctionnant par réseau et ensuite une diffusion dite locale.

RESEAU HORS-QUEBEC

Le concept d'un réseau hors-Québec de télévision reposerait sur le principe de rendre disponible partout au Canada sauf au Québec une même programmation. Cette programmation serait établie par un comité représentant les intérêts des FHQ et la grille horaire pourrait laisser des périodes libres pour l'insertion de programmation locale. Cette programmation locale devrait être financée et produite par les régions. Techniquement, ce nouveau service nécessiterait un centre de mise en onde (situé de préférence au centre du pays) d'où la programmation achetée serait acheminée par une liaison ascendante sur un satellite. Quant à la réception de ce signal, elle serait assurée soit par les câblodistributeurs ou des entreprises de LPTV. On peut aussi penser techniquement à une réception DBS (Direct Broadcast Satellite), c'est-à-dire une réception par antenne individuelle sur chaque foyer francophone hors-Québec. Cependant, en pratique ce mode de réception rencontrerait certains obstacles, comme le prix de l'équipement et la nouveauté de ce genre d'équipement qui rend réticent plusieurs consommateurs. Les expériences de DBS aux Etats-Unis n'ont pas connu les succès escomptés. Le coût total d'un tel service est difficile à établir parce que les coûts de programmation varient énormément.

Cependant, on évalue (1) que les dépenses d'immobilisation seraient de l'ordre de \$ 11.1 millions pour un tel projet. Quant aux frais d'exploitation annuels, ils seraient d'environ \$16.5 millions en excluant la programmation, et ventilés comme suit:

- Diffusion	3.3m
- Frais d'administration:	8.8m
Salaires	
Entretien de l'édifice	
Frais d'administration	
- Frais financiers	3.0m
- Amortissement	1.4m

Le concept d'un réseau de radio fonctionnant sur un modèle semblable à celui décrit pour la télévision n'a pas été retenu parce qu'il a été jugé non-pertinent dès le départ par les FHQ. La radio étant le média par excellence pour répondre à un besoin d'information locale.

STATION LOCALE DE TELEVISION

Il s'agirait de station de télévision avec un équipement technique de base permettant de produire de la programmation en diffusant par LPTV (low power television).

Une station de télévision locale doit prévoir des frais d'exploitation annuels de l'ordre de \$ 2 millions. Quant à l'immobilisation, une étude réalisée en 1982 pour un projet de réseau de télévision acadienne établissait à \$ 432,000 le coût d'installation de son poste central.

(1) Les coûts qui suivent sont tirés des estimés faits par CEGIR pour les modèles d'exploitation technique d'un deuxième réseau privé francophone au Canada.
Les coûts sont exprimés en \$ 1985.

STATION LOCALE DE RADIO

Le mode de diffusion d'une station de radio locale peut varier énormément et s'adapter aux besoins de la communauté à desservir. Cela peut être une radio de 1 watt de puissance avec 1/4 de mille de rayonnement ou une radio de 100,000 watts pouvant desservir une grande agglomération de plusieurs milles de circonférence. Pour cette raison, les coûts varient énormément et dépendent aussi de l'emplacement géographique (niveau du sol, hauteur de la tour, interférence, etc.).

A titre d'exemple, on peut citer la station de radio communautaire CHAI de Châteauguay au Québec. Avec une antenne de 50 watts, aux coûts de \$ 20,000, cette station diffuse dans un rayon de 15 milles. Son équipement de base a été évalué à \$ 85,000 et ses coûts d'opération annuels sont d'environ \$ 150,000.

Une station locale doit en principe produire localement toute sa programmation. Cependant, cela peut être difficile dans certaines communautés hors-Québec où les ressources sont limitées. Ainsi techniquement, il serait possible d'alimenter ces stations par une programmation musicale ou des bulletins de nouvelles (comme fonctionne au Québec certains réseaux de radio). Télésat Canada a récemment lancé un nouveau service appelé Radio Net 1 qui permet à un signal audio d'être acheminé par liaison ascendante sur Anik D et d'être ainsi disponible partout au Canada pour \$ 40,000 par année.

Ainsi, on notera qu'il existe plusieurs possibilités techniques qui peuvent s'adapter à plusieurs contextes. Certains modes de diffusion s'adaptent mieux à certaines situations géographiques ou démographiques et conviennent mieux à certains types de programmation. Il importe aussi d'ajuster les possibilités que nous offre la technique aux besoins de la clientèle à desservir.

4. LA DEMANDE DES FHQ EN PROGRAMMATION A LA RADIO ET A LA TELEVISION

Nous avons analysé la demande en programmation des FHQ sous deux aspects: la demande telle qu'exprimée lors des entrevues de groupes et la demande telle qu'elle apparaît à travers la consommation, c'est-à-dire à travers des données actuelles sur l'écoute de la radio et de la télévision.

Principalement, les interventions formulées lors des panels s'articulaient autour de deux axes:

- le besoin de communiquer au sens inter-actif et
- l'importance du service de Radio-Canada.

Examinons les grandes lignes du contenu de ces interventions.

4.1 Le besoin de communication

Pour bien saisir le besoin de communication tel qu'exprimé lors des rencontres, il faut sortir un peu du cadre de la radiodiffusion traditionnelle, c'est-à-dire la stricte diffusion de contenu. Le sens de communication ici sous-entend une rétro-action, une inter-action, ou, tout le moins, une certaine participation au contenu (sans qu'il s'agisse nécessairement de la fonction de producteur).

Pour bien comprendre ce besoin, il faut se référer à deux facteurs importants: un de nature historique et un de nature géo-démographique.

Historiquement, les services de radio francophone hors-Québec n'ont pas toujours été assurés par Radio-Canada. Certaines radio privées commerciales existant depuis les années 1920-1930 ont été prospères jusqu'au début des années 1970. Ces stations locales jouissaient d'une grande marge de manoeuvre et s'adaptaient avec souplesse aux exigences et désirs de leurs communautés: elles n'avaient pas à rencontrer un mandat lourd à caractère national. Ceci créa donc un modèle radiophonique particulier que l'on pourrait définir selon les termes de M. Louis Souchon, nouvelliste à la radio de Winnipeg en 1948: "la mission particulière assignée à la radio est d'être à la fois un point de ralliement, un interprète et un guide..."⁽¹⁾.

De ce rôle que jouait la radio a émergé un type de programmation autour de laquelle s'est formée une habitude d'écoute. Les goûts des FHQ en matière de programmation à la radio découlent de ce passé radiophonique.

Géographiquement, on dénombre dans les communautés FHQ environ 927,775 personnes ⁽²⁾ dispersées sur approximativement 7,845,399 kilomètres carrés. Souvent isolées des grands centres urbains (où l'on retrouve habituellement la plus grande concentration de services francophones disponibles) ces communautés sont, de plus, éloignées l'une de l'autre. Leur réalité socio-économique témoigne aussi de l'isolement: travail dans un univers anglophone, services récréatifs ou culturels en anglais, produits culturels disponibles uniquement en anglais. De cette situation émerge un besoin intense de communication, besoin de recevoir de l'information (au sens large) dans sa langue sans se sentir isolé, c'est-à-dire en étant présent au sein de cette information.

(1) VIEN, Roger, Radio française dans l'Ouest, p. 134.

(2) Recensement de 1981. Il s'agit de la langue maternelle.

Concrètement les critiques s'expriment ainsi:

- désirent de se reconnaître dans ce qu'ils voient ou entendent;
- voudraient des productions audio-visuelles écrites ou réalisées par des FHQ pour y retrouver des préoccupations hors-Québec;
- souhaitent plus d'autonomie pour le service régional de Radio-Canada;
- veulent éviter de se sentir isolés ou définis comme une particularité, c'est-à-dire qu'on parle d'eux comme d'un phénomène ("La Cause Francophone Hors-Québec").

4.2 L'importance du service de programmation de Radio-Canada

La très grande majorité des gens rencontrés a exprimé clairement l'importance de Radio-Canada en tant que service national qui se doit de répondre aux attentes des canadiens. Radio-Canada est considéré comme un service essentiel, pour lequel ils contribuent financièrement et, par le fait même, les FHQ estiment être en droit de réclamer certaines modifications, tout en étant conscients de leur poids numérique. A certains endroits (Terre-Neuve/Labrador, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nouveau-Brunswick), ils ont même hésité à discuter l'éventualité de recevoir des nouveaux services parce qu'ils croient d'abord opportun d'améliorer le service existant.

Cependant, même si l'on reconnaît l'importance de Radio-Canada ainsi que la valeur et la qualité de certaines émissions, on formule aussi des critiques acerbes à l'égard du contenu et de la programmation en général. Ainsi, on attribue à Radio-Canada un savoir-faire et une expertise dans la "fabrication" des émissions mais on déplore souvent le contenu de ses émissions.

A titre d'exemple, les critiques les plus souvent rencontrées étaient du genre:

- contenu trop montréalais ou québécois;
- contenu trop vieux qui ne s'adresse pas aux jeunes;
- contenu qui reflète peu ou pas du tout la réalité locale ou régionale;
- faible quantité de contenu local ou régional;
- trop de contenu verbal à la radio.

Parallèlement à ces critiques, on reconnaît la valeur de certaines émissions et, notamment, les émissions d'information locale (bien qu'on déplore le fait qu'il y en ait trop peu). On apprécie aussi les émissions pour enfants ou pour les jeunes. A ce niveau, on souhaiterait que Radio-Canada consacre plus d'heures à ce genre d'émissions et développe le créneau des émissions pour les jeunes. Ce souhait rencontre la priorité accordée au secteur de l'éducation dans certaines provinces et l'intérêt que l'on porte aux jeunes en tant que "relève" de la francophonie hors-Québec.

Finalement, quelques problèmes techniques ont été soulevés au niveau de la grille horaire. Par exemple, en Ontario, la seule véritable émission d'information nationale ontarienne à la radio est cédulée à 9:30 hres alors que les gens ne sont pas disponibles pour l'écouter. En Colombie-Britannique, "Le Point" est diffusé à 19:00 hres ce qui semble être une heure moins favorable à l'écoute qu'à 22:00 hres.

4.3 Les objectifs des FHQ en matière de télévision et de radio

Les FHQ ont défini certains objectifs à atteindre en matière de télévision et de radio. Ainsi quelle que soit la nature des changements qui modifieraient leur environnement télévisuel ou radiophonique et quels que soient les intervenants qui y participeraient, les FHQ souhaitent que ces changements s'inscrivent dans la poursuite de ces objectifs.

La télévision

A la télévision, les objectifs de priorité des FHQ sont:

- d'une part, de recevoir un contenu de programmation plus rapproché de leur réalité et goûts;
- d'autre part, qu'un premier service soit implanté dans les régions actuellement non-desservies.

Sous-jacents à ceux-ci, doivent être considérés les objectifs de:

- participation des FHQ à la création, fonctionnement et mise en marché des services de langue française non seulement additionnels mais surtout actuels;
- et élaboration d'un projet acceptable pour les entreprises en place, sans mettre en péril les services existants.

Les FHQ cherchent donc à améliorer leur situation par une solution intégrée aux mécanismes actuellement en place: leur accroissement réel de satisfaction viendra d'une augmentation de la qualité ou la quantité de services sans être au détriment des services actuels (c'est-à-dire provoquer une réduction de leur accès, voire même leur disparation).

La radio

La démarche diffère dans le domaine de la radio. Certes les FHQ veulent des émissions appropriées à leurs besoins et préférences et souhaitent avoir une participation accrue à plusieurs niveaux (création, fonctionnement, mise en marché) pour les services existants et d'autres services additionnels. Cependant, même avec un souci de protéger les services existants, l'accent est principalement orienté vers:

- la création de nouvelles stations locales de radio;
- avec des possibilités d'échanges et de regroupements entre ces éventuelles stations (par exemple, le regroupement de la CIRCA: Comité d'implantation des Radios Communautaires en Acadie).

Comparativement aux priorités énoncées dans le domaine de la télévision, ce choix axé vers de nouvelles stations de radio s'explique logiquement par des coûts d'implantation et d'opération beaucoup moins onéreux pour une station de radio et dès lors, plus facilement absorbables compte tenu de l'étroitesse de la taille de marché que représente les FHQ.

Finalement, à plus long terme, tant à la télévision qu'à la radio, l'objectif à poursuivre est de diversifier à l'extérieur du Québec les choix en signaux de langue française, principalement via la technologie du satellite. Les FHQ sont conscients de l'essor continu et rapide de cette technologie et considèrent qu'une politique de développement de services de communication, pour éviter d'être désuète à long terme, doit s'appuyer sur tous les progrès technologiques du secteur des télécommunications. On a pu noter un manque d'information quant aux possibilités réelles et aux coûts entraînés. Lorsque ces possibilités et leurs coûts sont exprimés, les FHQ déterminent plus facilement dans quelle mesure ces possibilités sont réalisables.

4.4 Les données sur l'écoute francophone

L'analyse des données statistiques sur l'écoute de la radio et de la télévision nous permet d'apprécier et d'étoffer l'information qualitative de la demande des FHQ en matière de programmation et d'évaluer le potentiel pour des services supplémentaires de langue française.

4.4.1 L'écoute de la télévision francophone

Le volume total d'écoute

En 1984, BBM estime que les stations francophones de télévision ont généré 3,856,000 heures d'écoute par semaine à l'extérieur du Québec ⁽¹⁾. Ceci représente l'équivalent des heures d'écoute à la station CKRS-TV Jonquière au Québec (marché étendu: 3,657,000 heures) et équivaut à quatre fois moins les heures d'écoute de la station CBFT Montréal (marché étendu: 17,774,000 heures) ⁽²⁾. Il s'agit donc d'un volume d'écoute appréciable mais tout de même limité pour les raisons suivantes:

- cela représente une moyenne de 550,000 heures d'écoute par semaine par station.
 - au total, le nombre d'heures d'écoute a légèrement décliné entre 1978 et 1984 (4,160,000 en 1978 contre 3,856,000 en 1984 soit - 8% de diminution). Par contre si on exclut les heures d'écoute à la station CHAU, qui ont chuté durant cette période, les heures d'écoute auraient augmenté de 24% entre ces deux années.
- (Tableau 7)

(1) Ceci inclut les auditoires du Nouveau-Brunswick de la station CHAU, Baie des Chaleurs, mais exclut les auditeurs des stations d'Ottawa-Hull, CBOFT et CHOT.

(2) Sources: BBM Portée télévision. Printemps 1984.

TABLEAU 7

REPARTITION DES HEURES D'ECOUTE HORS-QUEBEC AUX STATION DE TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

1978-1984

	Heures d'écoute totale (,000)	
	1978	1984
CBAFT (Moncton)	776	1 226
CHAU (Carleton)	2 492	1 782
CBKFT (Regina)	33	50
CBXFT (Edmonton)	120	114
CBYFT (Vancouver)	28	71
CBFST (Sturgeon Falls)	199	--
CBLFT (Toronto)	404	579
CBWFT (Winnipeg)	108	34
<hr/>		
Total	4 160	3 856
Total sans CHAU	1 668	2 074

Source: BBM. Portée télévision. Automne 1984.

si on considère la possibilité d'un réseau de télévision hors-Québec avec programmation spécifique, ce potentiel apparaît insuffisant au Canada. Les stations indépendantes de langue anglaise qui doivent assumer tous les coûts techniques, administratifs et de programmation ont, à elles seules, plus de 6 millions d'heures d'écoute par semaine:

Exemple:	CKND, Winnipeg	6.1 M
	CITY, Toronto	9.4 M
	CFAC, Calgary	6.2 M
	CITV, Edmonton	6.8 M

Seule la station CKVU, Vancouver, récolte 4.6 M d'heures par semaine, mais on note que sa performance générale n'est pas très bonne.

La répartition de l'écoute entre services français et services anglais.

Durant une semaine type, la télévision de langue française a rejoint 56% des francophones⁽¹⁾ à l'extérieur du Québec. Pendant la même période, la télévision de langue anglaise a rejoint 93% de la même population. La télévision anglophone a donc rejoint effectivement plus de francophones que la télévision de langue française.

De plus, seulement 26% des heures d'écoute des téléspectateurs FHQ est consacrée à la télévision de langue française alors que le reste, soit 74%, va à l'écoute de la télévision de langue anglaise.

(1) Les auditeurs "rejoints" par la télévision sont ceux qui ont écouté au moins 15 minutes de télévision durant la semaine étudiée par BBM, automne 1983.

Le tableau suivant nous apprend qu'au Québec, où les signaux de langue française sont plus nombreux, ces proportions sont complètement opposées.

TABLEAU 8

**REPARTITION DE L'ECOUTE DE LA
TELEVISION FRANCAISE ET ANGLAISE
PAR LES FRANCOPHONES AU CANADA**

	Stations françaises	Stations anglaises
1. Pourcentage de francophones rejoins au moins une fois/semaine		
Québec	97%	52%
Hors Québec	56%	93%
2. Pourcentage des heures d'écoute des francophones/semaine		
Québec	83%	17%
Hors Québec	26%	74%

Source: Service de Recherche de Radio Canada. BBM Automne 83.

Ceci est principalement dû au fait que le nombre moyen d'heures d'écoute des francophones à la télévision de langue française est relativement faible à l'extérieur du Québec:

CBAFT (Moncton)	:	6.4 heures
CBKFT (Regina)	:	2.3 heures
CBXFT (Edmonton)	:	4.0 heures
CBUFT (Vancouver)	:	1.1 heures
CBLFT (Toronto)	:	4.1 heures
CBWFT (Winnipeg)	:	2.2 heures

Notons que la station CHAU de Carleton, entreprise privée affiliée au réseau TVA, obtient une moyenne de 15.2 heures par téléspectateur.

4.4.2 L'écoute de la radio francophoneLe volume total d'écoute

Au total, 1,511,000 heures d'écoute par semaine sont acheminées par les FHQ aux stations de langue française en 1984. A elle seule, l'unique station locale privée et indépendante, CJVA Caraquet, accapare 50% du potentiel actuel d'écoute. Le tableau suivant illustre ce phénomène:

TABLEAU 9

REPARTITION DES HEURES D'ECOUTE
HORS-QUEBEC AUX STATION DE
RADIO DE LANGUE FRANCAISE

1978-1984

	Heures totales d'écoute (,000)	
	1978	1984
CJVA (Caraquet)	1,112	767
CHLR (Moncton)	--	85
CBAF (Moncton)	133	89
CBAF-FM (Moncton)	---	102
CFIX (Cornwall)	40	---
CJBC (Toronto)	146	184
CBEF (Windsor)	48	8
CFBR/CBON (Sudbury)	207	69
CKSB (Winnipeg)	99	71
CBKFT (Regina)	26	27
CBXFT (Edmonton)	61	104
CBYFT (Vancouver)	24	5
Total	1,896	1,511

Source: BBM. Portée Radio. Automne 1984.

Ces données excluent les heures d'écoute de CFCL Timmins qui n'apparaissent pas aux Rapports BBM pour ces années

Ce potentiel d'heures d'écoute totales se compare à celui de marchés de taille moyenne comme Saskatoon (2.1 millions d'heures d'écoute), Kitchener (2.4 millions), Chicoutimi-Jonquières (2.5 millions).

En termes d'heures, le potentiel d'écoute des FHQ à la radio de langue française apparaît plus substantiel que celui de la télévision et indique une probabilité plus grande de succès pour des services additionnels de langue française.

Le Tableau 9 nous apprend cependant une baisse substantielle de 25% des heures d'écoute à la radio francophone entre 1978 et 1984. Une seule station a augmenté son écoute de façon importante durant cette période CBXFT, Regina.

La répartition entre services français et services anglais

La radio de langue française rejoint encore moins de francophones⁽¹⁾ à l'extérieur du Québec que la télévision (49% contre 56%). Cependant, les francophones qui écoutent la radio de langue française y consacrent plus d'heures qu'à la télévision (36% contre 25%).

Le tableau 10 nous indique également que, comme pour la télévision, la radio de langue anglaise rejoint davantage de francophones que la radio de langue française (69% contre 49%). De plus, les FHQ consacrent presque deux fois plus d'heures d'écoute à la radio de langue anglaise (62% contre 36% à la radio francophone).

(1) Les auditeurs rejoints par la radio sont ceux qui ont écouté au moins 15 minutes de radio durant la semaine étudiée par BBM, automne 1983.

TABEAU 10
REPARTITION DE L'ECOUTE DE LA
RADIO FRANCAISE ET ANGLAISE
PAR LES FRANCOPHONES AU CANADA

	Stations française	Stations anglaises
1. Pourcentage de francophones rejoins au moins une fois/semaine		
Québec	92%	20%
Hors Québec	49%	69%
2. Pourcentage des heures d'écoute des francophones/semaine		
Québec	90%	9%
Hors Québec	36%	62%

Source: Service de Recherche de Radio Canada. BBM Automne 83.

On remarquera qu'au Québec, où les signaux disponibles en français sont plus nombreux, la performance de la radio francophone est plus grande en termes de portée ⁽¹⁾ totale et d'heures d'écoute des populations francophones.

L'écoute de la télévision et de la radio de langue française par les anglophones reste marginale; moins de 1% de l'écoute des anglophones y est consacrée.

(1) La portée décrit le nombre total d'auditeurs rejoins pendant au moins 15 minutes durant une semaine type.

4.4.3 Les secteurs privilégiés de l'écoute de la radio et de la télévision

Bien qu'une étude plus approfondie soit nécessaire pour dégager des conclusions précises à ce niveau, nous soulignons ici l'intérêt des commentaires recueillis dans les stations régionales de Radio Canada. Ainsi, d'après les personnes rencontrées, la radio et la télévision francophones recueillent leurs plus grosses cotes d'écoute durant les émissions locales. Pour la télévision, il s'agit la plupart du temps des émissions de nouvelles et d'affaires publiques. En ce qui concerne la radio, toutes les émissions locales, même moins bien positionnées à la grille horaire, récoltent des cotes d'écoute en général supérieures aux émissions réseaux.

5. PRINCIPES DIRECTEURS DANS LA SÉLECTION D'UNE SOLUTION

De l'analyse des panels et entrevues se dégagent cinq principes directeurs guidant les choix ou avenues de solution appropriés à la réalité des FHQ. Ces principes consistent à:

- a) reconnaître les différences régionales;
- b) utiliser au maximum les structures existantes;
- c) tabler sur les volontés et les mouvements déjà amorcés;
- d) promouvoir prioritairement des réalisations à court terme;
- e) éviter une image d'isolement et de discrimination.

5.1 Reconnaître les différences régionales

Chaque région a des particularités qui lui sont propres, tant sur le plan culturel que technique.

D'une part, l'identité culturelle des groupes de francophones se distingue grandement entre les régions du pays: les communautés francophones acadiennes n'ont pas les mêmes besoins et goûts que ceux des groupes de la Saskatchewan ou encore de la Colombie-Britannique. Chacun désire un produit radio-télévision à sa mesure, reflétant d'abord sa réalité.

D'autre part, le degré de maturité des communautés sur le plan technique, c'est-à-dire au niveau de la réception, production ou diffusion de signaux de radio et télévision, n'est pas uniforme à travers le pays. Par exemple, les communautés du Nouveau-Brunswick ont été ou sont très engagées dans des projets de radio communautaire ou de télévision commerciale alors que ces types d'expériences semblent susciter peu d'intérêt chez les francophones albertains; dans certaines régions, tel le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les préoccupations des communautés en sont au stade d'être mieux desservies techniquement par Radio-Canada. A cet égard, le tableau 2 illustre brièvement et de façon non exhaustive l'état des diverses expériences ou projets, réalisés ou futurs, dans chacune des régions; ainsi on peut observer la diversité des interventions tant

La solution, si elle est nationale, ne peut donc être homogène pour l'ensemble des communautés; elle devra, au minimum, reconnaître dans son format les différences régionales qui prévalent chez les francophones au Canada.

5.2 Utiliser au maximum les structures existantes

Les FHQ ont une approche très réaliste dans l'analyse de leur problématique: ils sont insatisfaits des services existants, tant au niveau de la qualité (en correspondance avec leurs besoins et goûts) qu'au niveau de la quantité (volume de programmation), puisqu'il n'y a souvent qu'un seul service (Radio-Canada). Cependant, un projet leur apparaîtrait acceptable dans la mesure où les services existants ne seraient pas mis en péril et où les consommateurs francophones n'auraient pratiquement aucun déboursés supplémentaires à effectuer. En d'autres mots, l'efficacité potentielle d'une solution sera d'autant plus grande si celle-ci est basée sur une utilisation accrue des structures existantes, soient principalement:

- l'infrastructure Radio-Canada;
- les réseaux de câblodistribution;
- les diffuseurs (privés ou publics) qui pourraient faire place à de la programmation francophone (par exemple, les télévisions éducatives, les radios communautaires, etc.).

Même devant un choix de possibilités nouvelles, les FHQ tenaient souvent à maximiser d'abord l'utilisation des structures actuelles.

5.3 Tabler sur les volontés et les mouvements déjà amorcés

Dans plusieurs régions, certaines communautés ont déjà investi d'importantes énergies dans des projets visant à améliorer leur consommation de produits de communication de langue française. On n'a qu'à penser à l'implication actuelle des communautés des régions de l'Est dans les projets de radio communautaire ou à la mise sur pied d'un journal hebdomadaire suite à la fermeture de l'Évangéline en 1982.

Par ailleurs, il existe aussi en Ontario des communautés activement impliquées dans des projets de radio communautaire. Par exemple à Hearst dans le nord de la province, les personnes impliquées dans le projet de radio communautaire ont utilisé pendant plus d'un an un canal audio sur le câble et ont ainsi acquis une expérience pratique de la mise en opération d'une radio.

Dans le même ordre d'idée, l'expérience de Zénon Park dans le nord de la Saskatchewan mérite d'être soulignée parce qu'elle témoigne de la volonté et de l'action d'une communauté en région rurale à s'organiser pour recevoir des signaux de radio et de télévision supplémentaires. Recevant mal le signal de Radio-Canada et la région étant difficile à câbler, l'Association Franceskoise de Zénon Park a formé conjointement avec d'autres associations francophones de la région une coopérative de service (COOP-COM) afin d'obtenir une licence du CRTC pour rediffuser les signaux de Cancom (dont le signal français). En opération depuis l'automne 84, la coopérative a rencontré plusieurs difficultés:

- sur le plan financier, aucune subvention gouvernementale ne lui a été accordée; récemment, elle a pu bénéficier d'un programme d'emplois du gouvernement provincial pour engager 5 étudiants pour recruter des abonnés. La coopérative doit supporter d'importants frais financiers et fonctionne depuis sa création grâce à l'esprit de bénévolat des membres. Ce type de fonctionnement s'avère difficile pour une entreprise ayant des objectifs minimaux de rentabilité commerciale;
- sur le plan du marché, les stations-pirate (avec antenne parabolique) avoisinantes qui captent des signaux américains exercent une forte concurrence à COOP-COM en limitant sa pénétration dans le marché anglophone, qui pourrait être intéressé aux signaux anglais de CANCOM;
- sur le plan technique, les services après-vente et de support technique fournis par CANCOM sont insatisfaisants pour des profanes en matière de technologie de communication.

La coopérative persiste malgré le manque d'aide financière et technique.

A Chéticamp en Nouvelle-Ecosse, une entreprise semblable existe et offre, outre les signaux de CANCOM, 1 heure par semaine d'émission communautaire. On peut aussi mentionner la coopérative de câblodistribution de North-Battleford, formée en 1978 parce que la région ne parvenait pas encore à capter Radio-Canada par les ondes.

A travers le Canada, les FHQ ont fait preuve d'initiatives locales à divers niveaux (production d'émissions, développement d'infrastructures permettant l'accès à de nouveaux signaux), efforts qui doivent être reconnus dans le choix d'une solution qui se veut concrète et collée à la réalité des FHQ. Capitaliser sur les énergies déjà en action constituera un atout important pour une stratégie dynamique et fructueuse.

5.4 Promouvoir prioritairement des réalisations à court terme

La problématique à résoudre pour les FHQ est immédiate: les services actuels sont inadéquats ou inexistants. Ainsi, dans une première étape, il faut opter pour un projet qui puisse se réaliser dans une échéance aussi brève que possible, donnant l'accès (sur les plans technique et contenu) à un signal d'intérêt; à plus long terme, il faudra tendre à diversifier les choix de signaux.

5.5 Eviter une image d'isolement et de discrimination

Les FHQ se considèrent comme des Canadiens à part entière qui s'expriment dans l'une des deux langues officielles du pays. Ainsi ils n'aiment pas être vus comme des communautés isolées et marginales: même en soulignant leur identité régionale, ils font partie de l'entité canadienne et veulent demeurer intégrés. De plus, la francophonie au Canada n'est pas exclusivement de souche canadienne: elle englobe des communautés immigrées de langue maternelle française. Finalement, le phénomène des écoles d'immersion connaît une popularité croissante chez une population jeune, pouvant potentiellement de façon continue accroître le bassin de francophones au Canada.

- Dans sa démarche, la FFHQ, sans toutefois porter les drapeaux des ethnies francophones, doit présenter une stratégie englobant le plus de francophones possibles, tous contribuables canadiens, et intégrant les divers intérêts autour d'un service de langue française.

De plus, le développement des services apportera des retombées intéressantes pour les anglophones désireux d'apprendre le français et pour les autres groupes francophones qui ne sont pas de souche canadienne.

6. AVENUES DE DEVELOPPEMENT

L'analyse de la performance des scénarios à rencontrer les objectifs et les besoins des FHQ en matière de radiodiffusion a permis de dégager trois avenues de développement: deux à court terme et une à moyen terme. Les avenues de développement à court terme s'inscrivent dans une optique de complémentarité des services, c'est-à-dire que les solutions mises de l'avant par la FFHQ ne doivent pas être compétitives ou se dédoubler. Ces solutions pouvant être poursuivies simultanément et parallèlement, concernent d'une part, l'amélioration du service actuel de Radio-Canada (télévision et radio), et d'autre part, l'appui et la continuité du mouvement déjà amorcé d'implantation de radios communautaires.

La troisième avenue de développement réalisable à moyen terme a trait à l'acheminement de signaux existants et futurs ⁽¹⁾, ce qui nécessite éventuellement la participation de plusieurs intervenants de l'industrie (radiodiffuseurs, instances politiques, CANCOM, câblodistributeurs et rediffuseurs locaux, selon le cas). Cependant, bien que la concrétisation de ce genre de service soit à plus long terme et plus difficile à coordonner, une démarche peut être engagée en prévision de l'obtention de ces services.

D'autre part, nous avons identifié des avenues de développement à court et à moyen terme aussi pour les régions qui ne sont actuellement pas desservies par des signaux francophones. Les solutions à court terme ici touchent l'information à communiquer à ces communautés quant aux services de CANCOM et les possibilités de partager du temps d'antenne sur les médias anglophones. A moyen terme, l'extension du rayonnement de Radio-Canada aux régions non desservies reste une priorité.

(1) Par exemple, TV5 ou le futur service francophone de TV-Ontario.

6.1 Pour les régions desservies par un signal

Pour les régions déjà desservies par un signal, les solutions à promouvoir sont à court terme:

l'amélioration du service de Radio-Canada; et l'implantation des radios communautaires.

Par ailleurs, à moyen terme, des démarches peuvent déjà être engagées visant à rendre accessible un plus grand nombre de signaux.

6.1.1 L'amélioration du service de Radio-Canada

Cette solution comporte l'avantage d'agir auprès d'un seul interlocuteur, la Société elle-même, et de trouver des solutions à l'intérieur d'un seul cadre institutionnel et réglementaire. Pratiquement, les modifications se situeraient à trois niveaux: technique, administratif et programmation.

a) Niveau technique:

En tant que service public national, il importe que le signal français de Radio-Canada soit disponible dans toutes les régions où l'on retrouve une concentration minimale de francophones.

En priorité, ce signal devrait être le signal régional, c'est-à-dire celui émanant de la station régionale localisée dans la capitale provinciale pour la télévision, ou dans une ville régionale importante pour la radio (ex: Sudbury pour le nord de l'Ontario). Il existe présentement des endroits qui ne reçoivent pas le signal approprié: par exemple, Estavan en Saskatchewan reçoit le signal de

b) Niveau administratif:

Il conviendrait ici de réviser les pratiques administratives en cours en vue d'accorder plus d'autonomie aux stations régionales. Il semble, en effet, que les stations régionales seraient en mesure de répondre plus adéquatement aux besoins locaux si elles pouvaient s'impliquer plus intensivement dans leur marché. Par exemple, la direction régionale de Radio-Canada devrait encourager les directions locales à se définir et à poursuivre des objectifs spécifiques régionaux en parallèle aux principes globaux émis par la direction générale.

De plus, certaines régions présentent des avantages commerciaux dont les directions régionales devraient tirer partie: concentration importante de francophones, volonté des annonceurs à rejoindre cette population dans sa langue, processus de vente de publicité déjà engagé. Ces caractéristiques se retrouvent, par exemple, à Moncton, Winnipeg et Edmonton où l'enveloppe des marchés publicitaires (environ \$ 100,000 actuellement sans effort de vente), subviendrait aux stations de radio.

Ces fonds, s'ils demeuraient dans les coffres des stations, financeraient la réalisation de diverses solutions adaptées aux besoins locaux: par exemple, les services d'un journaliste-correspondant dans une ville de la province (à Victoria pour la Colombie-Britannique ou à Calgary pour l'Alberta) ou la production d'une émission itinérante dans une région de la province, la contribution locale à une émission réseau, etc. Il est important de noter que cet apport financier de 100,000 \$ ou 200,000 \$ représente à l'échelle locale une somme intéressante pouvant être affectée à un projet particulier et rapportant des résultats immédiats, alors que la même somme, noyée dans les caisses de la Société, représente un montant négligeable et sans visée de réinvestissement local.

c) Programmation

Quant à la programmation, cinq modalités pratiques, simples, réalisables et peu coûteuses sont envisagées:

1) **Ré-assembler les bulletins de nouvelles**

Cette solution est applicable seulement dans l'Ouest du pays compte tenu du délai offert par le décalage horaire. Il s'agirait de "re-monter" les bulletins de nouvelles dans un ordre de priorité correspondant à l'intérêt local. Par exemple, certaines nouvelles peuvent être considérées d'intérêt national au Québec (supposons la création d'une entreprise en Beauce) alors que, vues de l'Alberta ou du Manitoba, il s'agit de nouvelles d'intérêt secondaire et propre au Québec. Si cette nouvelle mérite la première place au Québec, elle a droit peut-être à la sixième ou septième place à Edmonton ou à Winnipeg. Inversement, une nouvelle peut sembler secondaire au chef de la salle des nouvelles de Montréal (supposons une rencontre entre les ministres ontarien et colombien de la culture) alors qu'elle est de première importance pour la population des provinces concernées ou de toutes les provinces de l'Ouest.

Notons que cette solution ne pose nullement de difficulté au niveau des redevances en matière de droit d'auteur puisque les animateurs des bulletins de nouvelles sont généralement employés à temps plein de la Société et donc payés sur une base annuelle⁽¹⁾. Il s'agit donc ici de changer ni le contenu, ni le traitement de la nouvelle, mais plutôt le choix éditorial vers un axe plus régional.

2) Substitution des films en version française

La grande majorité des FHQ est bilingue. Ils peuvent apprécier les versions originales des films américains ou anglais lors de leur sortie en salle ou de leur première apparition au petit écran. Considérant que la version originale anglaise d'un film passe aux stations anglaises environ 6 mois avant que la version française du même film passe aux stations françaises⁽¹⁾, les FHQ ont donc toujours la possibilité de voir les films en anglais d'abord.

Ainsi tous les films présentés en version française leur apparaissent dépassés et répétitifs. De plus, d'une manière générale, les personnes bilingues apprécient peu le doublage et préfèrent voir ces oeuvres dans leur version originale.

Pour conserver son auditoire pendant les périodes-cinéma, Radio-Canada pourrait substituer les versions françaises par des films français ou des films étrangers (italiens, allemands ou autres) en version française. Cette substitution ne poserait pratiquement aucun problème au niveau des droits⁽²⁾ puisque les ententes contractuelles sont établies en fonction de quatre (4) "passes". Les seules contraintes que Radio-Canada pourrait soulever seraient de nature technique (définir la tête de ligne et le relais) ou administrative (la vente de temps publicitaire se faisant à l'échelle nationale). Mais ces deux contraintes apparaissent mineures et possibles à contourner.

(1) Etude sur les délais de disponibilité des versions françaises des productions audio-visuelles américaines au Canada. CEGIR pour le Ministère des Communications, mars 1985.

(2) Voir Annexe C du Rapport Final.

3) Flexibilité régionale dans la grille de programmation

Une plus grande autonomie devrait être accordée aux stations régionales quant à l'aménagement de leur grille horaire.

Sans toutefois bouleverser complètement la grille standard, une bonne proportion des émissions, en particulier les émissions réseaux (par exemple "Le Point") pourrait être recédulée pour convenir aux besoins et habitudes d'écoute de la population. Ainsi les émissions populaires attireraient l'auditoire qu'elles méritent, en étant programmées à des heures où la population francophone est disponible pour écouter la télévision.

4) Les standards de qualité

La qualité des émissions de Radio-Canada est notoire et contribue au prestige de la programmation tant sur le plan national qu'international. Il n'est certes pas souhaitable que la Société déroge de ses grands principes assurant la renommée de son service. Techniquement, il est primordial que Radio-Canada maintienne une qualité d'image et de son irréprochable et qu'elle cultive le savoir-faire de ses réalisateurs et metteurs en onde. Cependant, les émissions de radio produites et destinées exclusivement aux marchés locaux auraient avantage à démontrer un assouplissement quant au type d'accent utilisé: Radio-Canada devrait accepter les accents locaux, les expressions régionales et, aussi permettre plus de latitude et une meilleure intégration des animateurs locaux.

5) Intégration de la réalité francophone hors-Québec aux émissions dramatiques

Au niveau de la production, il existe des moyens simples et peu coûteux pour que les émissions témoignent du fait francophone hors-Québec. Par exemple, il serait facile d'intégrer dans les émissions de fiction des personnages venant de Thunder Bay, Saskatoon ou Bathurst. Un épisode d'une série dramatique pourrait être filmé en Colombie-Britannique ou à l'Île-du-Prince Édouard. Par ces moyens très simples on permettrait aux gens de se reconnaître et de se sentir intégrés dans un ensemble francophone et on réduirait ainsi le poids de "l'impérialisme culturel québécois".

De plus, ces pratiques pourraient encourager à l'occasion l'utilisation des ressources artistiques locales.

6.1.2 L'implantation des radios communautaires

On y préfère parfois l'expression "radio locale" qui semble effectivement mieux décrire le type de radio souhaité. L'expression "radio communautaire" désignait lors de son apparition un fonctionnement "communautaire", c'est-à-dire une mise en commun des tâches, alors qu'actuellement "radio communautaire" se rapporte davantage à un modèle de programmation radiophonique destiné à une communauté.

La structure de programmation souple de ce type de radio a l'avantage de s'adapter aux exigences et désirs de la communauté en terme d'information. Plus près des préoccupations des communautés, elle peut réagir rapidement aux événements qui touchent les intérêts de sa clientèle. De plus, la radio locale permet de s'adresser aux gens avec l'accent local. Ceci est très important puisque, en Acadie par exemple, la culture acadienne est d'abord et avant tout une culture transmise oralement.

Ainsi, le besoin de communication des FHQ peut être comblé par deux moyens: une implication plus grande de la réalité francophone hors-Québec dans les émissions de Radio-Canada et par ailleurs, la création d'un service de radio communautaire.

Chacune de ces avenues de développement apporte sa part complémentaire de solution: les services de Radio-Canada, particulièrement la radio, ne pouvant aller aussi loin dans le processus de rétro-action que les radios communautaires, et les radios communautaires ne pouvant offrir la qualité, la performance et la position privilégiée de Radio-Canada dans l'univers des communications.

La FFHQ devrait donc continuer à encourager vivement la mise sur pied de ces stations dans les communautés où il semble possible qu'un des services puisse exister et se maintenir.

Ainsi, la FFHQ doit dans un premier temps, soutenir des projets présentant des conditions minimales de succès, soit:

- une concentration suffisante de francophones dans une localité donnée, tant au point de vue de l'auditoire que celui des ressources humaines pouvant oeuvrer dans le projet;
- une formation adéquate des ressources pour assurer une qualité technique acceptable captant de façon continue un auditoire. Dans cet ordre d'idée, l'accès à des programmes sous-jacents à la formation, à la gestion et à la commercialisation d'un poste de radio doit être encouragé, sinon organisé et promu par la FFHQ;

- une aide technique de Radio-Canada dans la mesure où la région peut bénéficier de la présence d'une équipe de la Société. Ici la FFHQ peut devenir le mandataire des FHQ auprès de Radio-Canada pour déterminer des ententes d'aides techniques. L'aide à la formation est primordiale pour garantir la création et le maintien des radios communautaires puisque, hors-Québec, il n'existe à peu près pas de cours académiques en français dans ce domaine.

- et finalement, la FFHQ devrait solliciter de Radio-Canada le partage de ses installations techniques, par exemple pour les antennes, quand c'est possible.

Dans un deuxième temps, la Fédération devrait encourager ce genre de service à s'établir dans des communautés qui offrent actuellement moins de garanties de succès mais qui pourront, dans quelques temps, profiter de l'expérience des radios communautaires déjà établies.

6.1.3 Les solutions à moyen terme

Certains projets présentement élaborés dans le domaine de la radiodiffusion laissent présager la possibilité d'une augmentation de signaux de télévision en français au Canada. Face à ces projets, la FFHQ peut dès à présent engager des démarches afin d'être en mesure de réagir rapidement lors de leurs concrétisations.

1) Les projets

- a) TV5 est un consortium de télédiffuseurs européens et canadiens dont la participation canadienne a été parrainée par les Ministères des Communications de Québec et d'Ottawa. Actuellement TV5 est accessible à 12 pays européens via satellite et sera disponible en Amérique en 1987.

- b) D'autre part, TV-Ontario a annoncé récemment son intention de créer une chaîne française autonome parallèlement au service anglophone. Cette nouvelle chaîne française serait prête à entrer en onde 18 mois après le feu vert du Ministère des Affaires Civiques et Culturelles de l'Ontario. Si tout se déroule comme les autorités de TV-Ontario l'espèrent, cette nouvelle chaîne pourrait commencer à diffuser dans le courant de l'année 1987.

- c) Enfin, il est de plus en plus question, dans les milieux politiques, de la possibilité d'étendre le service de Radio-Québec au Canada. Il existerait actuellement une entente de principe entre les gouvernements canadien et québécois prévoyant l'extension du service, possiblement en septembre 1986, au plus tôt.

Par ailleurs, la décision n'a pas encore été retenue quant aux spécificités techniques qui seront privilégiées; on s'attend à une diffusion satellite-câble, possiblement par le biais du satellite Anik C qui diffuserait le signal sur la moitié Est du Canada. Le choix pourrait également se porter sur le satellite Anik D qui diffuserait sur l'ensemble du territoire canadien.

On ignore également si la programmation sera diffusée intégralement d'est en ouest, et si des centres de délais seraient mis sur pied pour éviter la "diffusion" trois heures plus tôt dans l'ouest". Dans le cas d'une programmation diffusée intégralement, Radio-Québec ne devrait diffuser que les émissions pour lesquelles la Société détient les droits pour l'ensemble du Canada. Elle pourrait également prévoir la diffusion limitée au Québec des films ou autres émissions dont elle ne détient pas les droits pour tout le Canada. Ainsi, ces blocs horaires laissés vacants à l'extérieur du Québec pourraient être utilisés pour produire et diffuser des émissions locales de type communautaire.

L'intérêt suscité actuellement par ce projet mérite qu'on en décrive les points forts et les points faibles à la lumière des informations recueillies dans le cadre de cette étude.

Les points forts:

- un 2^e service de télévision devrait consolider les habitudes d'écoute à la télévision de langue française;
- les FHQ n'ont actuellement que très peu d'accès aux longs métrages européens que Radio-Québec diffuse de façon régulière;
- les émissions éducatives de langue française sont très en demande partout au Canada;
- Radio-Québec a la réputation de produire des émissions de qualité qu'il serait impossible de réaliser sur une base locale à l'extérieur du Québec, compte tenu des ressources disponibles.

Les points faibles:

- la diffusion du signal de Radio-Québec à l'extérieur du Québec risque de renforcer l'agressivité des FHQ relativement à la télévision en provenance du Québec. En effet, en plus d'une réticence générale vis à vis cette programmation québécoise, il faudrait également s'attendre à beaucoup d'irritation face à des émissions comme Télé-Service, très identifiées au contexte socio-culturel du Québec;
- il faut également s'attendre à la très grande réticence des câblodistributeurs à rendre disponible un nouveau signal de langue française en milieu minoritaire. Au mieux, ce signal rejoindrait à peine 62% des FHQ au Canada (population francophone câblée);

- le peu de ressources disponibles pour la production communautaire rend problématique la possibilité et l'intérêt de substituer certaines émissions locales à la programmation de Radio-Québec. Compte tenu de l'éparpillement des FHQ au Canada, même l'aide proposée par le Québec dans ce domaine ne pourrait supporter la production locale dans la majorité des systèmes de câble au Canada.

Ainsi, cette nouvelle opportunité risque de susciter davantage de frustrations que de contentement.

d) De plus, à un niveau plus général, il existe certains facteurs qui pourraient amener une augmentation du nombre d'heures d'émissions françaises aux FHQ. Mentionnons à titre d'exemple, le développement des télévisions éducatives provinciales⁽¹⁾, dont la programmation pourrait éventuellement laisser quelque place aux émissions éducatives de langue française. Certains réseaux sont actuellement ouverts à la négociation, encore faut-il que l'intérêt manifesté par les francophones justifie le service.

Quant au Canal Jeunesse, l'examen des propositions a été reporté, à la demande du Comité d'étude sur l'Avenir de la radiodiffusion canadienne, mais les projets restent d'actualité. Ce dernier service présente un intérêt certain pour les francophones de l'extérieur du Québec.

(1) Access Network, Alberta (Edmonton)
Knowledge Network, British Columbia (Vancouver)

2) Les démarches

Pour permettre d'identifier des projets qui intéressent la FFHQ, 3 types d'interventions sont souhaités:

- a) Information: Fournir aux membres une information régulière sur les développements dans le domaine de la télédiffusion. Décrire et faire connaître les services pour que les populations soient en mesure de juger de leur intérêt. Favoriser les échanges d'émissions entre les radiodiffuseurs, exemple entre les télévisions éducatives ou entre les stations de radio.
- b) Inventaire: Par méthode scientifique d'enquête, établir un inventaire des besoins des FHQ en matière de programmation. Le but serait d'en arriver à préciser le type de contenu souhaité pour un 2e service.
- c) Lobbying: Exercer dès à présent une présence auprès des principaux initiateurs de ces projets. Faire connaître les besoins des FHQ en matière de programmation.

6.2 Pour les régions non-desservies

Les régions non-desservies par aucun signal francophone sont généralement des régions où le nombre de 500 francophones dans un rayon de 10 milles n'a pu être établi. Il s'agit peut être de populations numériquement trop faibles ou de populations numériquement fortes mais pas assez concentrées.

Il serait évidemment souhaitable que ces populations soient desservies par le service public. Cependant, compte tenu du climat actuel de contraintes budgétaires, il semble inefficace que de proposer à la Société de réaliser dans de brefs délais, des projets aussi coûteux. C'est pourquoi nous maintenons cet objectif mais nous le reportons à moyen terme.

Par ailleurs à court terme, il conviendrait d'intensifier l'information et l'aide aux communautés qui désirent se cabler et recevoir les signaux de CANCOM. Cela peut aussi devenir une solution individuelle puisque CANCOM et TELESAT se sont regroupés pour offrir aux particuliers, à prix abordable, (entre 1000\$ et 1500\$ pour l'équipement et l'installation) le même service offert aux communautés qui sont câblées.

En radio plus particulièrement, certaines communautés pourraient établir des ententes avec les entreprises anglophones de radiodiffusion existantes dans leur région afin d'obtenir du temps d'antenne ou un certain partage des équipements qui leur permettrait de produire et diffuser de l'information locale.

7. STRATEGIE D'ACTION

A partir de cet exposé et de la prémisse selon laquelle les résultats devraient être obtenus à court terme sans modification profonde du système, découle une stratégie d'action pour la FFHQ qui doit se concrétiser à partir de deux mesures principales:

- 1- Permettre à la demande des FHQ pour des services francophones de se matérialiser par la mise sur pied d'un programme d'information sur les possibilités technologiques tant pour les communautés rurales, éloignées, mal desservies que pour les communautés urbaines disposant d'une infrastructure technique déjà en place: les FHQ mieux renseignés dans le domaine technologique pourront canaliser leurs pressions et ressources dans un effort de concertation avec d'autres communautés connaissant une situation similaire et d'autres intervenants de l'industrie (câblodistributeurs, Cancom, etc.).

La FFHQ devrait alors jouer un rôle actif et présent auprès d'organismes tels que l'Association canadienne de télévision par câble, de fournisseurs de service tels CANCOM et Télésat et de radiodiffuseurs et télédiffuseurs tels Radio-Canada, TV Ontario et Radio-Québec pour l'élaboration de ce programme d'information.

- 2- Assurer une présence accrue et concertée de la FFHQ auprès de Radio-Canada et Cancom afin de suggérer et de veiller à l'implantation de solutions concrètes et pratiques: ces deux entités sont certes celles sur lesquelles il faut miser le plus pour développer des services mieux adaptés ou l'accès à de nouveaux services. Cependant, il importe d'éviter les avenues abstraites ou les vœux politiques: la performance de la stratégie viendra plutôt du caractère opérationnel des propositions de la FFHQ.

ANNEXE A
METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

L'étude s'est déroulée en 2 grandes étapes. D'abord une évaluation des possibilités techniques de diffusion de nouveaux signaux francophones hors-Québec et ensuite, la réalisation d'entrevues et de rencontres de groupes (panels) à travers le Canada. Parallèlement à ces deux étapes, la cueillette de données quantitatives a permis d'étoffer l'analyse.

1ère étape: Evaluation des possibilités techniques

La première étape avait pour but d'identifier les services francophones que l'on pourrait rendre disponible hors-Québec et d'identifier par quel moyen technique, à quel coût et selon quelle entente légale ces services pourraient être diffusés.

Bien que des contraintes légales et financières aient été identifiées rapidement, nous ne les avons pas formulées lors des panels afin que les personnes participantes ne se sentent pas limitées dès le départ dans leurs choix et qu'elles puissent s'exprimer librement sur les contenus de programmation.

Afin d'obtenir des résultats concrets, un ensemble de scénarios de base ou d'alternatives ont été préalablement élaborés pour être discutés lors des diverses rencontres. Quatre étaient reliés à la télévision, deux à la radio. Ceux-ci sont brièvement décrits au tableau suivant:

Scénarios Télévision	Description
1. Signal CANCOM TCTV	Ce signal origine de la station CFTM-TV Montréal, et est distribué intégralement par satellite (Anik D) sur l'ensemble du Canada. Les entreprises de câble peuvent en général redistribuer ce signal à leurs abonnés moyennant un paiement mensuel à CANCOM. Depuis récemment, les individus munis d'antennes paraboliques peuvent s'abonner à ce service. Le signal est diffusé brouillé et un décodeur est nécessaire pour la réception.
2. Signaux véhiculés par Anik C	Il s'agit des signaux de télévision éducative de Radio-Québec et TV Ontario, de TVFQ et bientôt de TV5. Ces signaux ne sont actuellement pas disponibles à l'ouest du Manitoba, et sont diffusés à petite échelle à l'est du Québec.
3. Réseau hors-Québec	Ce scénario rendrait possible une programmation de langue française conçue spécifiquement pour les FHQ et diffusée par satellite. La programmation originant des régions aurait également sa place.
4. Télévision locale ou régionale	Il s'agit ici d'un scénario de nouvelles stations régionales produisant leurs propres émissions locales et pouvant éventuellement échanger ces émissions entre elles.
Scénarios radio	Description
5. Signaux CANCOM	CANCOM diffuse parallèlement au signal TCTV deux signaux de radio originant de Montréal, CKAC et CITE. Ces signaux sont reçus gratuitement avec l'abonnement à CANCOM pour le signal francophone de télévision.
6. Radio locale ou régionale	Ce scénario propose de nouvelles stations de radio locales ou régionales avec émissions produites localement. Il prévoit également la possibilité d'échange d'émissions entre les stations locales.

2e étape: Les entrevues

Cette étape exploratoire s'est déroulée auprès de représentants de toutes les provinces canadiennes⁽¹⁾ à partir:

- de panels regroupant des membres de communautés francophones afin de recueillir des informations touchant leurs expériences dans des projets de radio et télévision, leurs goûts et préférences en termes de programmation et la disponibilité de ressources humaines et financières dans leur communauté respective. Au total, une soixantaine de personnes ont été rencontrées à l'intérieur de ces groupes;
- d'entrevues réalisées auprès des représentants régionaux de Radio-Canada, de certains radiodiffuseurs, producteurs et câblodistributeurs afin d'examiner les aspects techniques (capacité de rejoindre les communautés) et commerciaux reliés à la distribution de nouveaux signaux. Une quarantaine d'intervenants représentant ces différents groupes ont été rencontrés.

Les panels et entrevues ont fait ressortir clairement, et avec un accent prioritaire, les objectifs reliés aux intérêts locaux et à la couverture intégrale du Canada par un service adéquat en termes d'émissions et de réception technique.

La discussion autour des scénarios de base a apporté les critiques suivantes:

⁽¹⁾ En Colombie Britannique (Vancouver), Alberta (Edmonton), Saskatchewan (Régina), Manitoba (Winnipeg), Ontario (Toronto et Timmins), Nouveau-Brunswick (Région du Nord), Nouvelle-Ecosse (Halifax), Ile du Prince Edouard (Summerside).

Un groupe a également été réuni à Ottawa et représentait des intervenants de Terre-Neuve/Labrador, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Scénario Télévision	Commentaires formulés par les groupes rencontrés
<p>1. Signal CANCOM TCTV</p> <p>2. Signal disponible sur Anik C; Radio-Québec ou TVFQ ou TV-Ontario ou éventuellement TV5</p> <p>3. Réseau hors-Québec</p> <p>4. Télévision locale ou régionale</p>	<p>Scénario répondant à court terme au besoin d'un deuxième choix. Cependant la programmation n'est pas idéale: le contenu demeure trop québécois, voire même trop montréalais. Le signal demeure acceptable au sens d'un signal additionnel, pour les communautés qui ne reçoivent pas encore de signal en langue française.</p> <p>Bien qu'on en reconnaisse la valeur, Radio-Québec leur semble avoir un caractère trop québécois, TV Ontario demeure méconnu à l'extérieur de l'Ontario et les signaux européens accentuent le problème actuel d'identification des FHQ.</p> <p>Probablement le scénario idéal au niveau de la programmation mais irréaliste parce qu'il est à trop long terme; le dynamisme et les énergies des communautés FHQ ne sont pas assez regroupés pour un tel projet. Ce projet serait trop coûteux alors que la disposition à payer chez les FHQ est faible (en exemple on cite la faible performance de Premier Choix).</p> <p>C'est un scénario souvent jugé impossible: les communautés sont trop dispersées, les bénévoles ont déjà trop à faire, le concept ne plaît pas beaucoup car la qualité est difficile à obtenir compte tenu de la pénurie de sources humaines et du manque de formation. Finalement ce type de télévision a une connotation "ethnique".</p>
Scénario Radio	
<p>5. Signaux CANCOM: CKAC, CITE-FM</p> <p>6. Radio locale ou régionale</p>	<p>Scénario peu intéressant parce que trop montréalais mais peut apparaître un complément à la radio communautaire.</p> <p>Cette formule connaît le plus de succès: pas trop coûteuse, répond à un besoin d'information et d'éducation locale et régionale, peut faire appel à la participation de la population. Ce projet pourrait être réalisable prochainement compte tenu des énergies déjà investies.</p>

En général, quel que soit le scénario proposé, les gens ne sont pas disposés à payer pour un autre signal. Ils sont surtout peu intéressés à engager du temps et des fonds pour obtenir un autre signal de télévision.

Ainsi, lors des discussions, les personnes présentes formulaient spontanément une solution jusque-là non-retenue: l'amélioration du service de Radio-Canada (tant à la télévision qu'à la radio). Ce nouveau scénario reposait, entre autre, sur une volonté d'obtenir des résultats à court terme. Le raisonnement reposait également sur le fait qu'il faut d'abord s'attaquer au service pour lequel les contribuables paient et dont ils ne sont pas satisfaits, en l'occurrence Radio-Canada, avant d'ajouter de nouveaux signaux. Il existe un cheval de bataille sur lequel la très grande majorité des gens rencontrés s'entendent: l'amélioration du service de Radio-Canada, en augmentant et en améliorant le contenu local, en régionalisant le service national et en produisant davantage d'émissions locales.

Malgré la priorité mise sur l'amélioration du service de Radio-Canada, les groupes rencontrés ont montré leur intérêt à recevoir d'autres signaux de langue française, particulièrement ceux qui offrent une programmation d'intérêt, éducative et dirigée vers les jeunes. On reconnaissait par ailleurs le peu de ressources financières et humaines des communautés francophones pour alimenter une station locale de télévision.

Pour les régions où Radio-Canada n'est pas disponible (Grand Nord), les scénarios ont présenté peu d'intérêt, l'accent étant mis sur l'absence de service de Radio-Canada.

Pour la radio plus spécifiquement, et parallèlement aux demandes d'amélioration du service de Radio-Canada, on appuyait le scénario des radios communautaires. La radio communautaire est sans équivoque le scénario le plus adéquat de par sa formule souple qui s'adapte aux réalités régionales.

Quant aux entrevues auprès des représentants régionaux de Radio-Canada, les principaux points qui en ressortent sont:

- 1- La concurrence est bienvenue parce qu'un nouveau signal francophone favoriserait l'écoute des médias électroniques en français et augmenterait par le fait même les cotes d'écoute de Radio-Canada.
- 2- Leur connaissance du marché les rend sceptiques quant à la disponibilité des ressources financières, journalistiques et de production; ils sont par contre confiants quant aux ressources artistiques.
- 3- Leur volonté de mieux desservir leur population est limitée par les impératifs du réseau.

ANNEXE B

LISTE DES REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

RADIO FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Frequence	Origine du signal
TERRE-NEUVE	Churchill Falls	CBSI-3	740	Moncton
	Labrador City/Wabush	CBSI-4	1240	Moncton
	Port-au-Port	CBAF-16-FM	94.3	Moncton
	St-John's	CBAF-20-FM	105.9	Moncton
NOUVELLE-ECOSSE	Arichat	CBAF-13	610	Moncton
	Cheticamp	CBAF-17-FM	103.9	Moncton
		CBHE	1380	Moncton
	Digby	CBAF-31-FM	104.7	Moncton
	Halifax	CBAF-19-FM	92.3	Moncton
	Margaree	CBAF-15-FM	101.9	Moncton
	Meteghan	CBAF-3	580	Moncton
	Middleton	CBAF-21-FM	107.5	Moncton
	Mulgrave	CBAF-25-FM	107.5	Moncton
	New-Glasgow	CBAF-27-FM	88.7	Moncton
	Pomquet	CBAF-12	1340	Moncton
	Quinan	CBAF-8	600	Moncton
	Sydney	CBAF-24-FM	95.9	Moncton
	Wedgeport	CBAF-7	990	Moncton
	Weymouth	CBAF-2	1550	Moncton
Yarmouth	CBAF-4	1230	Moncton	
	CBAF-30-FM	107.3	Moncton	
NOUVEAU-BRUNSWICK	Campbellton	CBAF-23-FM	91.5	Moncton
	Edmundston	CBAF-28-FM	100.3	Moncton
	Fredericton/St. John	CBAF-14-FM	102.3	Moncton
	Grande-Anse			
	Grand Falls			
	Kedgwick	CBAF-5	990	Moncton
	Minto	CBAF-10	1320	Moncton
	Moncton	CBAF-26-FM	91.7	Montréal
	Neguac/Allardville	CBAF-22-FM	105.7	Montréal
	Rogersville	CBAF-9	1530	Montréal
	St-Quentin	CBAF-6	1230	Montréal
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD	Charlottetown	CBAF-29-FM	88.1	Moncton

RADIO FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Frequence	Origine du signal
ONTARIO	Belleville	CJBC-1-FM	95.5	Toronto
	Blind River	CBON-6	1010	Sudbury
	Bonfield	CBON-8	990	Sudbury
	Brockville	CBOF-7-FM	102.1	Ottawa
	Chapleau	CBON-9	1340	Sudbury
	Cornwall	CBOF-6-FM	98.1	Ottawa
	Deep River	CBOF-3	730	Ottawa
	Dryden	CKSB-6-FM	102.7	St-Boniface
	Dubreuilville	CBON-11	540	Sudbury
	Elliot Lake	CBON-5	1440	Sudbury
	Espanola	CBON-7	990	Sudbury
	Fort Frances	CKSB-9-FM	89.1	St-Boniface
	Geraldton	CBON-16	900	Sudbury
		CBON-FM-22	93.7	
	Gogama	CBON-FM-21	104.9	Sudbury
	Hearst	CBON-3	1110	Sudbury
	Kapuskasing	CBON-FM-24	90.7	Sudbury
		CBON-4	1370	
	Kenora	CKSB-7-FM	93.5	St-Boniface
	Kingston	CJBC-2-FM	99.5	Toronto
	Kirkland Lake	CBON-1	1090	Sudbury
	Leamington	CBEF-1-FM	103.1	Windsor
	London	CJBC-4-FM	99.3	Toronto
	Manitouwadge	CBON-FM-23	96.9	Sudbury
	Matachewan	CBON-10	1110	Sudbury
	Mattawa	CBON-12	1090	Sudbury
	Nipigon	CBON-FM-19	97.3	Sudbury
	North Bay	CBON-FM-17	95.1	Sudbury
	Penetanguishene	CJBC-3-FM	96.5	Toronto
	Petawawa	CBOF-2	1240	Ottawa
	Peterborough	CJBC-5-FM	106.3	Toronto
	Renfrew	CBOF-8-FM	98.7	Ottawa
	Rolphton	CBOF-4	1400	Ottawa
	Sault Ste. Marie	CBON-FM-18	88.1	Sudbury
	Smooth Rock Falls	CBON-2	540	Sudbury
	Sudbury	CBON-FM	98.1	Sudbury
	Thunder Bay	CBON-FM-20	89.3	Sudbury
	Timmins	CBON-FM-25	97.1	Sudbury
	Verner	CBON-14	1360	Sudbury
	Wawa	CBON-13	1090	Sudbury

RADIO FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Frequence	Origine du signal
MANITOBA	Brandon	CKSB-8-FM	99.5	St-Boniface
	Flin Flon	CKSB-4-FM	99.9	St-Boniface
	St. Lazare	CKSB-2	860	St-Boniface
	Ste. Rose du Lac	CKSB-1	860	St-Boniface
	The Pas	CKSB-3-FM	93.7	St-Boniface
	Thompson	CKSB-5-FM	99.9	St-Boniface
	SASKATCHEWAN	Bellegarde	CBKF-FM-4	91.9
Gravelbourg		CBKF-1	690	Regina
North Battleford		CBKF-FM-5	96.9	Regina
Saskatoon		CBKF-2	860	Regina
Zenon Park		CBKF-FM-3	93.5	Regina
ALBERTA	Calgary	CBRF-FM	103.9	Edmonton
	Falher	CBXY	1490	Edmonton
	Falher	CHFA-7-FM	103.7	Edmonton
	Fort McMurray	CHFA-6-FM	101.5	Edmonton
	Grande Prairie	CHFA-5-FM	90.5	Edmonton
	Hinton	CHFA-4-FM	100.7	Edmonton
	Lethbridge	CHFA-1-FM	104.3	Edmonton
	Medicine Hat	CHFA-8-FM	100.5	Edmonton
	Peace River	CHFA-3-FM	92.5	Edmonton
	Red Deer	CHFA-2-FM	103.5	Edmonton
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Chilliwack	CBUF-FM-1	102.1	Vancouver
	Dawson Creek	CBUF-FM-7	93.7	Vancouver
	Kamloops	CBUF-FM-6	96.5	Vancouver
	Kelowna	CBUF-FM-2	99.1	Vancouver
	Kitimat	CBUF-FM-5	105.1	Vancouver
	Port Alberni	CBUF-FM-8	94.9	Vancouver
	Prince George	CBUF-FM-4	95.5	Vancouver
	Terrace	CBUF-FM-3	96.9	Vancouver

TELEVISION FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Canal	Origine du signal
TERRE-NEUVE et LABRADOR	Churchill Falls	CBST-4	13	Sept-Iles
	Labrador City/Wabush	CBST-3	11	Sept-Iles
	Port-au-Port	CBFNT	13	Montréal
	St-John's	CBFJ-TV	4	Montréal
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD	Charlottetown	CBAFT-5	31	Moncton
	St. Edouard/St. Louis	CBAFT-6	9	Moncton
NOUVELLE-ECOSSE	Cheticamp	CBHFT-4	10	Moncton
	Digby	CBHFT-6	58	Moncton
	Halifax	CBHFT	13	Moncton
	Middleton	CBHFT-5	46	Moncton
	Mulgrave	CBHFT-2	7	Moncton
	NewGlasgow	CBHFT-7	15	Moncton
	Sydney	CBHFT-3	13	Moncton
	Weymouth	CBHFT-8	34	Moncton
Yarmouth	CBHFT-1	3	Moncton	
NOUVEAU-BRUNSWICK	Campbellton	CBAFT-7	9	Moncton
	Edmundston	CBAFT-2	13	Moncton
	Fredericton/St. John	CBAFT-1	5	Moncton
	Grand Falls	CBAFT-4	12	Moncton
	Kedgwick	CBAFT-9	44	Moncton
	Neguac/Allardville	CBAFT-3	3	Moncton
	St-Quentin	CBAFT-8	21	Moncton
	Tabor Mountain	CBUHT	78	Moncton

TELEVISION FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Frequence	Origine du signal
ONTARIO	Barrie	CBLFT-11	55	Toronto
	Belleville	CBLFT-13	15	Toronto
	Chapleau	CBLFT-22	13	Toronto
	Chatham	CBLFT-10	48	Toronto
	Driftwood	CBLFT-16	74	Toronto
	Dryden	CBWFT-9	6	Winnipeg
	Dubreuilville	CBLFT-24	7	Toronto
	Elliot Lake	CBLFT-6	12	Toronto
	Espanola	CBLFT-7	11	Toronto
	Fort Frances	CBWFT-11	15	Winnipeg
	Geraldton	CBLFT-26	7	Toronto
	Gogama	CBLFT-21	23	Toronto
	Hearst	CBLFT-5	7	Toronto
	Kapuskasing	CBLFT-4	12	Toronto
	Kenora	CBWFT-7	2	Winnipeg
	Kingston	CBLFT-14	32	Toronto
	Kitchener	CBLFT-8	61	Toronto
	London	CBLFT-9	40	Toronto
	Manitouwadge	CBLFT-25	15	Toronto
	Mattawa	CBLFT-27	26	Toronto
	Nipigon	CBLFT-19	26	Toronto
	Penetanguishene	CBLFT-15	34	Toronto
	Peterborough	CBLFT-12	44	Toronto
	Sarnia	CBLFT-17	68	Toronto
	Sault Ste. Marie	CBLFT-20	26	Toronto
	Sturgeon Falls	CBLFT-1	7	Toronto
	Sudbury	CBLFT-2	13	Toronto
	Thunder Bay	CBLFT-18	12	Toronto
	Timmins	CBLFT-3	9	Toronto
	Wawa	CBLFT-23	16	Toronto
	Windsor	CBEFT	54	

TELEVISION FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Frequence	Origine du signal
MANITOBA	Brandon	CBWFT-10	21	Winnipeg
	Flin Flon	CBWFT-2	3	Winnipeg
	Oak Lake	CBWFT-12	32	Winnipeg
	Pine Falls	CBWFT-6	11	Winnipeg
	St. Lazare	CBWFT-3	13	Winnipeg
	Ste-Rose-du-Lac	CBWFT-4	3	Winnipeg
	The Pas	CBWFT-1	6	Winnipeg
	Thornpson	CBWFT-5	5	Winnipeg
SASKATCHEWAN	Bellegarde	CBKFT-9	26	Winnipeg
	Debden/Pascal	CBKFT-3	22	Regina
	Gravelbourg	CBKFT-6	39	Regina
	Leoville	CBKFT-11	31	Regina
	Moose Jaw	CBKFT-10	16	Regina
	North Battleford	CBKFT-12	41	Regina
	Ponteix	CBKFT-7	22	Regina
	Prince Albert	CBKFT-2	3	Regina
	Saskatoon	CBKFT-1	13	Regina
	St. Brieux	CBKFT-4	7	Regina
	Willow Bunch	CBKFT-8	21	Regina
	Zenon Park	CBKFT-5	21	Regina
ALBERTA	Bonnyville	CBXFT-1	6	Edmonton
	Calgary	CBRFT	16	Edmonton
	Falher	CBXFT-2	6	Edmonton
	Fort McMurray	CBXFT-6	12	Edmonton
	Grande Prairie	CBXFT-8	19	Edmonton
	Hinton	CBXFT-7	3	Edmonton
	Jean Cote	CBXFT-10	40	Edmonton
	Plamondon	CBXFT-9	22	Edmonton
	Lethbridge	CBXFT-3	23	Edmonton
	Medicine Hat	CBXFT-11	34	Edmonton
	Peace River	CBXFT-5	9	Edmonton
	Red Deer	CBXFT-4	31	Edmonton

TELEVISION FRANCAISE
REEMETTEURS DE RADIO-CANADA

Province	Ville	Indicatif	Fréquence	Origine du signal
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Chilliwack	CBUFT-6	14	Vancouver
	Dawson Creek	CBUFT-5	33	Vancouver
	Kamloops	CBUFT-2	50	Vancouver
	Kelowna	CBUFT-1	21	Vancouver
	Kitimat	CBUFT-7	8	Vancouver
	Prince George	CBUFT-4	4	Vancouver
	Terrace	CBUFT-3	11	Vancouver

ANNEXE C

ANALYSE SOMMAIRE DU CONCEPT
DE LA PROPRIÉTÉ EN RADIODIFFUSION

TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
LE SYSTÈME CANADIEN DE RADIODIFFUSION	1
LA DISTINCTION CONTENANT - CONTENU	2
LA PROPRIÉTÉ DES SIGNAUX RADIODIFFUSÉS	3
LA PROPRIÉTÉ DES CONTENUS ET LE DROIT D'AUTEUR	3
LE TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR	4
1. Le premier titulaire	4
2. L'acquisition des droits	5
LES OEUVRES DONT LE DIFFUSEUR EST PROPRIÉTAIRE	6
LES OEUVRES DONT LE DIFFUSEUR N'EST PAS PROPRIÉTAIRE	8
LE DROIT DE RETRANSMISSION	8
LES OEUVRES MUSICALES ET LA RADIODIFFUSION	12
LES EXCEPTIONS AU RÉGIME DU DROIT D'AUTEUR	14
LA REFORME DU DROIT D'AUTEUR	15
SYNTHÈSE DE L'IMPACT DU RÉGIME DU DROIT D'AUTEUR SUR LES SCÉNARIOS PROPOSÉS	17
1. L'amélioration du service de Radio-Canada	17
2. L'implantation de radios communautaires	23
3. Réassemblage et diffusion de signaux télévisuels de diverses provenances	25
a) Distribution par un système de câblodistribution	25
b) Distribution par ondes hertziennes	26

CEGIR

**ANALYSE SOMMAIRE
DU CONCEPT DE LA PROPRIÉTÉ EN RADIODIFFUSION**

Etude réalisée pour CEGIR

par Mireille BEAUDET

**UNIVERSITE DE MONTREAL
FACULTE DE DROIT
CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC**

Septembre 1985

INTRODUCTION

La présente analyse se situe dans le contexte plus général d'une étude ayant pour mandat d'explorer les possibilités de développement de nouvelles sources d'offre de signaux de radio et de télévision destinés aux francophones hors Québec, particulièrement ceux des localités éloignées.

Chacune des hypothèses dégagées, permettant l'accès à un meilleur choix de signaux francophones, offrait une double dimension à l'analyse: la première concernant l'accès technique à de nouveaux signaux, la seconde étant rattachée au contenu des signaux auxquels la technologie actuelle permettrait l'accès. C'est dans le cadre de ce second volet que s'insère notre analyse de la propriété en matière de radiodiffusion.

LE SYSTÈME CANADIEN DE RADIODIFFUSION

Le système canadien de radiodiffusion est régi par la Loi sur la radiodiffusion (1) et par certaines lois connexes, quant à ses aspects plus techniques (2).

Dans un premier temps, la loi sur la radiodiffusion pose en principe le caractère unique du système. C'est ce qui a entraîné l'inclusion dans le système, aux fins de réglementation, de différentes activités n'impliquant pas, en tant que tel, d'émissions d'ondes radio-électriques (3).

-
- (1) S.R.C. 1970, c. B-11, telle que modifiée.
 - (2) Notamment, la loi sur la radio, S.R.C. 1970, c. R-1, telle que modifiée.
 - (3) Par exemple, la câblodistribution. Voir les arrêts *Re Capital Cities Communications Inc.*, (1978) 1 R.C.S. 141 et *Régie des services publics c. Dionne*, (1978) 1 R.C.S. 191.

LA PROPRIÉTÉ DES SIGNAUX RADIODIFFUSÉS

L'article 3 a) de la Loi sur la radiodiffusion pose comme principe que les radiodiffuseurs "font usage de fréquences qui sont du domaine public". Par conséquent, on a considéré jusqu'à maintenant que la nature publique du spectre des fréquences faisait obstacle à la reconnaissance d'un droit de propriété des radiodiffuseurs à l'égard de la diffusion de leurs signaux, en tant que véhicules d'un contenu.

Indépendamment de l'oeuvre contenue dans une émission, les tribunaux ont décidé qu'il n'existe pas de droit d'auteur en tant que tel dans une émission télédiffusée (4). C'est donc dire que dans l'état actuel de notre droit, la seule matière susceptible d'être l'objet d'un droit d'auteur en radiodiffusion est le contenu d'une émission, donc, le "message" véhiculé.

La Loi sur le droit d'auteur (5) reconnaît d'ailleurs explicitement à l'auteur d'une oeuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, le droit de transmettre cette oeuvre au moyen de la radiophonie. Par conséquent, lorsqu'il est question de droit d'auteur à l'égard d'une émission de radiodiffusion, il s'agit du droit du titulaire sur l'oeuvre diffusée et non de celui du diffuseur sur les signaux utilisés pour cette diffusion. Cette distinction, de même que les possibilités d'évolution dans ce domaine, feront l'objet d'un traitement plus élaboré à la rubrique portant sur le droit de retransmission.

LA PROPRIÉTÉ DES CONTENUS ET LE DROIT D'AUTEUR

La propriété de l'oeuvre elle-même est encadrée par la Loi sur le droit d'auteur. D'une façon générale, la loi reconnaît au créateur d'une oeuvre originale, littéraire, dramatique, musicale ou artistique, un ensemble de droits exclusifs sur celle-ci.

(4) Voir Canadian Admiral Corporation c. Rediffusion Inc., (1954)
Ex. C.R. 362

(5) S.R.C. 1970, c. C-30

Il s'agit du droit de produire, reproduire, exécuter et représenter l'oeuvre ou une partie importante de celle-ci, de celui de traduire, transformer et confectionner toute empreinte, film ou autre pour représenter l'oeuvre publiquement par cinématographie si l'auteur lui a donné un caractère original, du droit de transmettre l'oeuvre par radiophonie et enfin, du droit exclusif d'autoriser ces actes (6). Ces droits sont désignés sous le vocable de droits patrimoniaux, parce qu'ils ont une valeur monnayable.

En sus de ces droits patrimoniaux que l'auteur détient à l'égard de l'exploitation de son oeuvre, existent également certains droits moraux qui sont conservés à l'auteur malgré qu'il ait pu céder les premiers. Ainsi l'auteur conserve le droit de revendiquer la paternité de son oeuvre et de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de ladite oeuvre ou à toute atteinte à celle-ci, qui seraient préjudiciables à son honneur ou à sa réputation. Bien que ces droits soient également partie du droit d'auteur en général, ce sera particulièrement aux droits patrimoniaux sur une oeuvre que nous référerons en employant l'expression dorénavant.

LE TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR

I. Le premier titulaire

L'auteur d'une oeuvre sera généralement le premier titulaire de ces droits, tant patrimoniaux que moraux, qui naissent du seul fait de la création et de l'existence matérielle de l'oeuvre (7).

(6) Article 3 de la Loi sur le droit d'auteur.

(7) En général, l'oeuvre doit être fixée matériellement, puisqu'il n'existe pas de droit d'auteur sur les seules idées.

Ce principe connaît deux exceptions. Premièrement, dans le cas d'une oeuvre réalisée par un employé dans le cadre de son travail, l'employeur sera titulaire des droits patrimoniaux sur celle-ci, à moins d'entente contraire entre les parties (8). La seconde exception a trait aux gravures, photographies ou portraits faits sur commande; à moins de stipulation contraire, la personne ayant donné la commande sera le premier titulaire du droit d'auteur.

2. L'acquisition des droits

Le titulaire original des droits patrimoniaux à l'égard de l'exploitation d'une oeuvre peut les exercer lui-même ou les céder à un ou plusieurs tiers, en totalité ou partiellement. Ces cessions peuvent également comporter des limites, dans le temps ou géographiquement.

La diffusion d'une oeuvre par ondes hertziennes constituant indéniablement un type d'exploitation visé par le droit d'auteur, l'entreprise de diffusion devra détenir les droits de transmission par radiophonie de l'oeuvre, ou être autorisée par le titulaire.

De plus, de par la nature même des oeuvres audio-visuelles, plusieurs oeuvres seront utilisées et amalgamées dans le processus de production d'une émission ou d'un film. Qu'il suffise de penser que l'idée originale constitue souvent une oeuvre en soi, parfois déjà exploitée sous une autre forme, qui sera l'objet d'une adaptation, puis d'un scénario, auquel sera greffé un dialogue, puis de la musique; enfin, le produit de cette fusion, que nous appellerons "l'oeuvre ultime", sera lui-même l'oeuvre de celui ou celle qui aura présidé à sa production.

(8) Les conventions collectives liant les entreprises de radiodiffusion et leurs salariés contiendraient plutôt, semble-t-il, des dispositions expresses par lesquelles les salariés renoncent à tout droit d'auteur.

En règle générale, les droits quant à chacun de ces éléments seront détenus par le producteur de l'oeuvre ultime, qui les aura acquis préalablement de leurs titulaires, ou qui les détiendra de fait, lorsque le créateur original était son employé et que l'oeuvre a été exécutée dans le cadre de ses fonctions.

En pratique, les entreprises de radiodiffusion diffusent deux types de matériel, quant au mode de détention des droits sur les oeuvres. Il s'agira, premièrement, des oeuvres dont les droits sont entièrement détenus par le diffuseur, ce qui est le cas, par exemple, de la "production maison", et secondement, de celles dont les droits de transmission radiophonique, bien qu'appartenant à des tiers, ont été cédés, généralement de façon limitée, au diffuseur, aux fins de la diffusion télévisuelle ou radiophonique.

LES OEUVRES DONT LE DIFFUSEUR EST PROPRIÉTAIRE

Il s'agit de la situation où le diffuseur est titulaire de tous les droits à l'égard de l'oeuvre ultime, prête à la diffusion. Il les aura, soit acquis par cession contractuelle d'un producteur qui en était titulaire, soit, plus couramment, en sera devenu titulaire en tant que producteur.

En tant que producteur, l'entreprise de diffusion devra acquérir ou détenir les droits sur les différentes oeuvres qui seront utilisées dans la production de l'oeuvre ultime. Sauf l'exception relative aux oeuvres réalisées par ses préposés, dont les droits lui échoient à titre d'employeur, l'entreprise devra traiter contractuellement avec les créateurs des oeuvres qu'elle convoite, afin d'obtenir les droits pertinents à son projet. Il pourra s'agir de droits de nature et d'étendue variées, par exemple celui d'adapter une oeuvre existant sous une autre forme (nouvelle, roman, pièce, etc.), du droit d'utiliser un scénario, un dialogue, une pièce musicale, une mise en scène, etc.

Ces transactions, entre le producteur et les créateurs, ou les titulaires du droit convoité, se réalisent, en principe, sur un plan individuel. Cependant, certaines catégories de créateurs se sont regroupés en associations, constituées en syndicats professionnels ou sous une forme autre, dans le but de négocier et de conclure des ententes collectives avec les producteurs (9).

Ces ententes collectives constituent le cadre minimum dans lequel les parties doivent traiter. Elles n'ont pas pour fonction de remplacer le contrat individuel entre le créateur et le producteur; elles déterminent cependant un régime général applicable en cas de silence de l'entente privée et établissent un seuil minimum en-deça duquel les parties ne peuvent conclure.

En règle générale, ces ententes, tant privées que collectives, permettront au diffuseur d'exercer tous les droits rattachés au droit d'auteur, moyennant rétribution supplémentaire au créateur, sur la base du cachet initial. Le nombre de diffusions d'une oeuvre ne sera généralement pas limité et le diffuseur pourra également exploiter l'oeuvre autrement que par la seule transmission, dans la mesure prévue par l'entente et en satisfaisant à certaines conditions relatives aux avis à donner à l'auteur et au paiement de droits. Ces ententes prévoient généralement la possibilité de la distribution de l'oeuvre, notamment. Le diffuseur sera donc en mesure de céder ses droits de diffusion à d'autres diffuseurs, par cession ou licence.

(9) Par exemple, la Société des auteurs, chercheur, documentalistes et compositeurs (SARDEC). Il ne faut pas confondre les ententes ainsi conclues avec celles liant les producteurs et diffuseurs avec les associations d'artistes. Ces interprètes ne bénéficient généralement d'aucun droit d'auteur sur les oeuvres auxquelles ils ont participé. Cependant, un certain droit de suite leur est conféré par ces ententes, prévoyant le versement d'un cachet supplémentaire pour les utilisations ultérieures de l'oeuvre.

LES OEUVRES DONT LE DIFFUSEUR N'EST PAS PROPRIÉTAIRE

Il s'agit d'oeuvres dont les droits appartiennent à un tiers qui autorisera contractuellement le diffuseur à transmettre par radiophonie une ou des oeuvres, à des conditions déterminées au contrat. Ex: les films.

En règle générale, le seul droit qui sera cédé sera celui de diffuser l'oeuvre; il ne sera donc pas possible pour le diffuseur de la revendre à une autre entreprise de radiodiffusion. Une fois le terme du contrat expiré, le diffuseur devra rendre l'oeuvre au titulaire ou détruire sa copie, selon les termes de l'entente.

De plus, la jouissance du droit de transmission radiophonique sera généralement limitée dans le temps, dans le nombre d'utilisations et dans l'espace.

En pratique, la nature et l'étendue des droits cédés seront déterminées par le contrat, en fonction de la situation particulière. De plus, la nature de la diffusion autorisée yu sera précisée, en considération des activités de l'acquéreur; on pourra prévoir des zones locales, régionales ou nationales, on y définira ce qu'est une diffusion "réseau" de même que les cas où la retransmission par câble ou antenne communautaire est expressément autorisée comme étant incluse dans les droits cédés.

LE DROIT DE RETRANSMISSION

Ainsi que nous le mentionnions précédemment, les tribunaux canadiens ont décidé qu'il n'existe pas de droit d'auteur en tant que tel dans une émission télédiffusée. La retransmission des signaux d'un diffuseur par une entreprise de télédistribution par exemple ne viole donc aucun droit de ce diffuseur et il ne peut exiger le paiement de redevances.

Cependant, qu'en est-il du droit d'auteur sur l'oeuvre qui est ainsi retransmise? La Cour de l'Échiquier, devenue la Cour fédérale du Canada, devait se prononcer sur cette question en 1954, dans l'affaire *Canadian Admiral Corporation c. Rediffusion Inc.* (10). Posant d'abord le principe qu'il faut une représentation publique pour justifier le paiement de droits d'auteur, la Cour devait estimer que la retransmission par câble d'une oeuvre constituait une représentation n'ayant aucun caractère public, puisqu'elle était destinée à des auditoires privés et domestiques, dans les demeures des abonnés. Dans ce contexte, le droit de représenter publiquement et celui de transmettre par radiophonie avaient été distingués puisque la câblodistribution n'implique justement aucune émission d'ondes radiophoniques par l'entreprise qui retransmet.

En 1971, la même Cour devait se pencher sur une situation un peu plus délicate dans l'affaire *Warner Bros. Seven Arts Inc. et al. c. CISM-TV Ltd.* (11). Il s'agissait cette fois, non plus d'une retransmission en direct d'une émission diffusée par radiophonie, mais de l'enregistrement de cette diffusion dans un but de retransmission ultérieure aux abonnés de l'entreprise "enregistreuse". La Cour, tout en réaffirmant l'absence de droit d'auteur à l'égard de l'émission de signaux, devait cependant estimer que l'enregistrement magnétoscopique de l'oeuvre qui y était contenue constituait une reproduction non autorisée de cette dernière.

Par conséquent, les entreprises de télédistribution peuvent retransmettre des émissions à leurs abonnés sans avoir à payer de droits d'auteur aux titulaires des droits sur l'oeuvre, dans la mesure où elles sont transmises en même temps que les transmissions par ondes hertziennes.

(10) Voir note 4.

(11) (1971) 65 C.P.R. 215.

Cet état de choses s'explique historiquement par la vocation qu'avait la câblodistribution à ses origines. Débutant au Canada vers 1950, les premiers réseaux se sont implantés dans des villes et villages où la réception des signaux télévisuels était déficiente. Il s'agissait, à toutes fins pratiques, d'une antenne bien située, permettant une meilleure réception des signaux par ailleurs disponibles, reliée aux récepteurs de télévision des abonnés.

C'est donc principalement sur sa fonction de réception que s'est fondée la définition de ce type d'entreprise. La Cour suprême américaine devait d'ailleurs formuler à ce propos l'analogie suivante:

"Si un particulier érigeait une antenne sur une colline, faisait courir un câble jusqu'à sa maison et installait les amplificateurs nécessaires, on ne pourrait dire qu'il donne une "représentation" des émissions captées par son poste de télévision. Le résultat serait le même si plusieurs personnes se groupaient pour ériger une antenne collective aux mêmes fins". (12)

Avec les développements survenus dans le domaine de la retransmission à la faveur de l'évolution technologique, cette position a connu de plus en plus de critiques. Qu'il suffise simplement de référer aux transmissions par micro-ondes et par satellite qui permettent de procéder à l'"importation" de signaux éloignés, qui ne seraient pas disponibles autrement localement, pour réaliser que les entreprises de télédistribution actuelles sont bien différentes de leur ancêtre, "l'antenne sur une colline".

(12) *Fornightly Corporation v. United Artists Television Inc.*, (1968) 392 U.S. 390.

De plus, certaines localités ne peuvent raisonnablement aspirer à la retransmission par câble, pour des motifs techniques ou économiques. Un mode de desserte alternatif est apparu, depuis l'avènement des transmissions par satellite, en la retransmission par ondes hertziennes, sous forme brouillée ou non, des signaux acheminés par satellite, via un émetteur de faible puissance. (13)

Bien que le C.R.T.C. ait semblé vouloir considérer ces entreprises sous l'angle de la réception de radiodiffusion, au même titre que les câblodistributeurs, il demeure que leurs transmissions seraient de la nature de la radiodiffusion, du moins quant à celles qui diffuseraient en "clair".

Même dans l'état actuel du droit, il semble difficile de concevoir qu'elles puissent être exemptées à ce titre de l'application du régime de droit d'auteur sur les oeuvres qu'elles transmettraient.

Des modalités particulières quant à ces droits devraient donc être prévues, notamment dans les contrats des entreprises de diffusion par satellite.

Actuellement, ces entreprises semblent fonctionner à la faveur de l'inaction des radiodiffuseurs dont elles reprennent les signaux. Ceux-ci, pour la plupart, sans avoir expressément consenti à la retransmission de leurs signaux, ne s'y opposent pas. Cependant, il pourrait advenir que leurs cédants (ceux qui, contractuellement, leur cèdent des droits de diffusion sur des émissions) les contraignent ou à acheter ces droits, ou à prendre action avec eux contre ces "retransmetteurs".

(13) Voir, pour de plus amples précisions, Le choix, à quel prix?, Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux services de télévision dans les collectivités mal desservies, Approvisionnement et services Canada, 1985.

LES OEUVRES MUSICALES ET LA RADIODIFFUSION

Les diffuseurs, tant radiophoniques que télévisuels, transmettent fréquemment des oeuvres musicales dans le cadre de leurs émissions. C'est particulièrement le cas des diffuseurs radio. Dans ce domaine, la programmation origine généralement du diffuseur, le plus souvent, elle aura été réalisée par les préposés de l'entreprise. Ce ne sera qu'exceptionnellement qu'une émission complète sera acquise d'un tiers pour être diffusée par l'entreprise, comme cela se produit fréquemment pour la télévision.

Cependant, les diffuseurs, en général, mais plus particulièrement ceux de la radio, utilisent un grand nombre d'oeuvres musicales dont ils ne détiennent pas les droits dans leur programmation. Compte tenu de la fréquence et de la nature de l'utilisation des pièces musicales, tant en radiophonie qu'en d'autres types d'exécution publique, un système de droit d'auteur fondé sur la négociation de gré à gré, à la pièce entre chaque auteur ou compositeur et chaque utilisateur se serait rapidement avéré impraticable. La Loi sur le droit d'auteur dispose donc d'un régime particulier en matière de droits d'exécution d'oeuvres musicales.

Deux sociétés de droits d'exécution sont reconnues au Canada; il s'agit de la S.D.E. et de la C.A.P.A.C. Ces sociétés regroupent des auteurs et des compositeurs qui confient, à l'une ou l'autre d'entre elles, le pouvoir d'autoriser l'exécution de leurs oeuvres en public et de percevoir les droits y afférant. Ces sociétés sont tenues de constituer un répertoire des oeuvres dont elles peuvent autoriser l'exécution et les tarifs qu'elles exigent doivent être agréés par la Commission d'appel du droit d'auteur et publiés dans la Gazette du Canada.

Les licences accordées en matière de radiodiffusion sont dites générales, en ce qu'elles autorisent le titulaire à diffuser, aux seules fins privées et domestiques, en tout temps au cours de l'année de validité et aussi souvent que ledit diffuseur le souhaitera, la totalité ou l'une quelconque des oeuvres à l'égard desquelles la société a le pouvoir d'accorder des licences d'exécution. En général, le diffuseur devra se procurer de telles licences auprès des deux sociétés, puisque chacune d'elles détient les droits sur une part différente du répertoire canadien et étranger.

Les remarques formulées à l'égard de la retransmission des signaux par un moyen autre que la radiophonie, par la câblodistribution par exemple, doivent également être considérées en matière d'exécution d'oeuvres musicales. Les entreprises de télédistribution qui retransmettent en direct les signaux d'une station de radiodiffusion (radio et télé) n'auront pas à se procurer une licence d'exécution.

Cependant, si la retransmission devait être faite en différé, par le biais d'un enregistrement des signaux, il y aurait alors vraisemblablement violation du droit d'auteur par la reproduction mécanique non autorisée de l'oeuvre. Au surplus, si la retransmission devait avoir lieu par ondes hertziennes, la station réutilisant la programmation devrait certainement se procurer les licences nécessaires, quant aux droits d'exécution.

A titre d'exemple des tarifs exigés pour de telles licences pour l'année 1985:

- S.D.E. - pour l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario: 24,550\$/an;
- pour la Société Radio-Télévision du Québec: 27,000\$/an;
 - pour les stations de radio M.A. et M.F. commerciales privées: 1,54% des revenus bruts/mois;
 - pour les stations de radio M.A. et M.F. non commerciales: 1,86% des frais bruts d'exploitation/an;
 - pour les stations de télévision, de radio M.A. et M.F. et de

diffusion par ondes courtes possédées ou contrôlées par la Société Radio-Canada: 3,167 cents par tête de population au Canada, selon le dernier rapport de Statistique Canada/an;

- pour les stations de télévision non visées par un autre type de licence: ,87% des revenus bruts*/mois.

C.A.P.A.C.- pour l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario: 66,150\$/an;

- pour la Société de radio-télévision du Québec: 66,150\$/an;
- pour les stations de radio M.A. et M.F. commerciales privées: 1,66% des revenus bruts/mois;
- pour les stations de radio M.A. et M.F. non commerciales: 2% des frais bruts d'exploitation/an;
- pour les stations de radio "formule nouvelles seulement" (Canada All-News Radio Ltd.): 5,028.44\$/an;
- pour les stations de télévision, de radio M.A. et M.F. et de diffusion par ondes courtes possédées ou contrôlées par la Société Radio-Canada: 8,259 cents par tête de population au Canada, selon le dernier rapport de Statistique Canada/an;
- pour les stations de télévision non visées par un autre type de licence: 1,53% des revenus bruts */mois.

LES EXCEPTIONS AU RÉGIME DU DROIT D'AUTEUR

Les alinéas (2) et (3) de l'article 17 de la Loi sur le droit d'auteur énoncent un certain nombre de situations où l'usage qui est fait d'une oeuvre ne constitue pas une violation du droit d'auteur de même que certaines catégories d'utilisateurs qui sont dispensés de l'obligation de payer quelque compensation pour l'exécution publique d'une oeuvre musicale.

* Ces revenus bruts sont réputés exclure certains revenus provenant de la production d'émissions, pour un réseau par exemple, de même que certaines sommes relatives aux acquisitions de droits de retransmission de certains événements.

Les organisations charitables ou fraternelles sont notamment dispensées de l'obligation de payer le coût d'une licence d'exécution. Cela peut s'avérer pertinent dans le cas des radios communautaires dûment enregistrées et reconnues comme organismes de charité. Cette reconnaissance est fonction des objets de la corporation, tels que définis à ses statuts. Notamment, "l'avancement de l'éducation" est un objectif reconnu à cette fin.

LA RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR

En vigueur depuis 1924, l'actuelle Loi sur le droit d'auteur a fait l'objet de multiples propositions de réforme. En 1984, un livre blanc sur le droit d'auteur, intitulé "De Gutenberg à Télidon", était déposé conjointement par les ministres des Communications et de Consommation et Corporations Canada. Il a été redéposé par l'actuel gouvernement et des recommandations sont attendues sous peu à ce propos.

Plus particulièrement, la question du paiement de droits d'auteur en matière de télédistribution a été et demeure encore un sujet de controverse. De multiples raisons, tant juridiques que philosophiques ou économiques furent invoquées au soutien des propositions les plus diverses.

Deux avenues susceptibles de conduire à des modifications importantes du régime du droit d'auteur retiendront plus particulièrement notre attention (14).

(14) Il est également possible qu'un système de redevances fonctionnant complètement à l'extérieur du régime du droit d'auteur soit la solution retenue, compte tenu des obligations internationales du Canada en matière de droit d'auteur.

Premièrement, une modification fondamentale serait apportée aux pratiques actuelles si un droit de retransmission était accordé aux créateurs, en sus de leur droit de transmission radiophonique, de représentation publique et de reproduction. A cause de la situation particulière des télédistributeurs, qui sont actuellement tenus par la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur la radiodiffusion de distribuer obligatoirement certains signaux et qui ne peuvent rien y retrancher ou modifier, il est improbable qu'advenant la création d'un tel droit, l'obtention des autorisations nécessaires soit laissée à la seule négociation des parties. L'économie générale du système canadien de radiodiffusion nous semblerait plutôt militer en faveur de l'établissement d'un mécanisme de licences, qui seraient attribuées par un organisme particulier. Ces licences pourraient dans certains cas être du type "obligatoire", en ce sens que le titulaire du droit de retransmission (qu'il soit le titulaire du droit de transmission original ou le diffuseur ayant acquis le droit de retransmission avec celui de transmission radiophonique) n'aurait pas à donner son accord.

Un tel droit pourrait également être modulé différemment selon que la retransmission à l'abonné lui parvient avec ou sans frais supplémentaire au tarif de base du service général imposé par l'entreprise de télédistribution (15), ou qu'elle porte sur un signal qui serait ou non disponible par ondes hertziennes dans la localité où est distribuée la retransmission (16).

(15) Cette clause, qui se trouve dans certaines conventions négociées par l'Union des artistes, est utilisée ici aux fins d'analogie.

(16) La Société Radio-Canada insère dans ses contrats d'achat de droits une clause particulière l'autorisant à étendre les droits qu'elle acquiert aux systèmes de câblodistribution desservant de petites collectivités ou des minorités linguistiques qui ne peuvent avoir accès à un signal de la S.R.C. de qualité acceptable, dans leur langue. La Société acquiert donc ainsi un droit de retransmission partiel en sus de son droit de diffusion original.

La seconde possibilité consisterait à reconnaître aux diffuseurs un droit d'auteur (ou un droit assimilé) à l'égard de la totalité de leur programmation, c'est-à-dire, sur l'arrangement des différents programmes dans leur grille-horaire. Le diffuseur lui-même pourrait alors exiger des redevances pour la retransmission de ses signaux, indépendamment des oeuvres y contenues.

Cependant, il est actuellement impossible de déterminer avec précision ce que seront les modifications apportées au régime par la nouvelle loi.

SYNTHÈSE DE L'IMPACT DU RÉGIME DU DROIT D'AUTEUR SUR LES SCÉNARIOS PROPOSÉS

Sénarios proposés

Solutions à court et moyen terme

1) L'amélioration du service de Radio-Canada

Le scénario ayant suscité le plus d'intérêt étant celui prévoyant l'amélioration du service de Radio-Canada, cette dernière partie consistera en une étude sommaire des droits et des obligations résultant généralement des diverses conventions conclues par la Société Radio-Canada et divers titulaires de droits d'auteur, tant pour ce qui est des productions réalisées par la Société que pour les émissions dont elle acquiert les droits de diffusion.

La Société Radio-Canada dispose de dix-huit (18) stations de diffusion; onze lui appartiennent et sept lui sont affiliées. Elle peut également compter sur des émetteurs-relais et des réémetteurs pour transmettre ses émissions.

La plus importante station du réseau français est CBFT-Montréal. C'est également elle qui est la station maîtresse du réseau. C'est ce qui explique que la diffusion sur les ondes de CBFT reçoive un traitement particulier en ce qu'elle constitue, en elle seule, une diffusion nationale dans les conventions qui prévoient des cachets différents selon les zones de diffusion.

RADIO-DANADA - PRODUCTIONS

Droits d'auteur

Exemple: convention collective avec la SARDEC.

- Le cachet de l'auteur emporte les droits de diffusion originale du texte pendant les cinq ans qui suivent son acceptation.
- "Diffusion" signifie qu'une oeuvre est diffusée une fois sur l'ensemble du territoire canadien, soit simultanément, soit successivement par un ou plusieurs diffuseurs/distributeurs.
- "Diffusion originale" d'un texte désigne sa première diffusion dans les zones canadienne, nationale, française ou régionale, la première diffusion faite par Télé-2.
- Zones de diffusion:
 - . régionale: diffusion dans une des régions suivantes: Côte du Pacifique, Prairies, Ontario, Québec (sauf CBF et CBFT), Maritimes, Terre-Neuve;
 - . nationale: diffusion par CBFT ou par 2 stations ou plus dans 2 régions:
dite nationale française ou anglaise;
ces zones comprennent toutes les stations appartenant à ou affiliées à la Société;
 - . canadienne: diffusion en même temps ou successivement dans les zones nationales française et anglaise, et subséquemment par le moyen d'antennes communautaires et /ou systèmes de diffusion par câble dans les endroits non desservis par la chaîne française;

Télé-2: diffusion, en direct ou par enregistrement, faite autrement que par la première chaîne de télévision;

étrangère: diffusion hors du Canada.

- Lorsque l'émission est diffusée en zone régionale seulement, le tarif baisse de 10%.
- Les reprises se font dans les 5 ans qui suivent la diffusion originale.
- Quand la Société fait une reprise ou une réutilisation, elle en avise l'auteur dans les 30 jours avant la date prévue pour la reprise.
- Tarif de reprise: 1^{ère} chaîne et radio.
- Tarif de reprise en zone canadienne est le même que celui de la zone nationale.
- Reprise en zone canadienne se paie 60% du cachet initial par reprise pour la période de 5 ans qui suit la diffusion originale.
- 6^e année après la diffusion originale: 100% du cachet initial par reprise.
- Ensuite, 7^e année et plus: 100% + 5% par année *.

* Le % s'établit en fonction des dates précises de diffusion originale et reprise.

- Rachat des droits.
- Après 5 ans de la diffusion originale, la Société doit, si elle désire réutiliser ou rediffuser, racheter les droits de diffusion et d'utilisation, par avis écrit à l'auteur, au moins 30 jours avant la date prévue pour la reprise.
- L'auteur ne peut vendre ses droits de diffusion à un autre producteur pour une autre antenne, câble, satellite, etc., sans les offrir d'abord à la Société.

Employés salariés de la Société

Ils sont généralement exclus du champ d'application de la convention.

RADIO-CANADA - PRODUCTIONS

Droits de suite

Exemple: convention collective avec l'Union des Artistes

- Reprise: nouvelle diffusion à la même station.
- Zones de diffusion:
 - . locale: diffusion par une station autre que CBFT;
 - . régionale: diffusion par 2 stations ou plus dans l'une des régions suivantes: Côte du Pacifique, Prairies, Ontario, Québec, Maritimes, Terre-Neuve;
 - . nationale: diffusion par CBFT ou par 2 stations ou plus dans 2 régions;
dite nationale française ou anglaise;
ces zones comprennent toutes les stations appartenant à ou affiliées à la Société;

. canadienne: diffusion, en même temps ou successivement dans les zones nationales française et anglaise, et subséquentement par le moyen d'antennes communautaires et/ou systèmes de diffusion par câble dans les endroits non-desservis par la chaîne française.

. étrangère: diffusion hors du Canada.

- Diffusion: la Société diffuse dans les 5 ans de leur achèvement ses enregistrements une fois chacun aux stations de la zone de diffusion canadienne.
- Reprise: la Société peut diffuser en reprise en payant les droits de suite, et, après la période de 5 ans à compter de la première diffusion, en en avisant l'Union au moins 2 mois avant la date de diffusion projetée.

En diffusion régionale ou locale, le tarif baisse de 10%.

- Reprise d'un enregistrement-télé.

reprise en zone canadienne se paie 60% du cachet original par reprise pour la période de 5 ans qui suit la diffusion originale;

au-delà de 5 ans, la reprise se paie 60% du montant constitué par le cachet original + 5% par année à compter de la diffusion originale.

- Reprise d'un enregistrement-film.

reprise en zone canadienne, simultanée ou non, se paie 35% du cachet original par reprise pour la première période de 5 ans;

- au-delà de 5 ans, le cachet de la reprise est porté à 50% du cachet original.

RADIO-CANADA - ACQUISITIONS

Source: Contrat-type de droits d'émissions
Entrevues.

- La Société achète les droits de diffusion exclusifs à la télévision canadienne d'expression française pendant la durée du contrat. Pendant ce temps, aucune station autre que celles appartenant ou affiliées à la S.R.C. (y compris les émetteurs-relais et les réémetteurs rattachés à ces stations), aucun circuit fermé ni aucune entreprise de télévision payante ou de câble du Canada ne sera autorisé à distribuer et exploiter les émissions en version française ou avec des sous-titres français.

Le plus souvent, Radio-Canada acquiert des droits pour le Canada français. Certains rares achats sont faits conjointement par et pour les deux réseaux.

En général, les droits sur les émissions seront acquis pour des périodes variant entre trois et quinze ans (avec une moyenne de 5 ans) et comportant des droits de diffuser entre deux et cinq fois. Les long-métrages comporteront souvent quatre "passes", alors que les séries américaines ne pourront être diffusées que deux fois (exemple: droits sur la série américaine "Dallas" permettent deux diffusions sur quatre ans.)

- La Société est autorisée à étendre les droits cédés aux systèmes de câblodistribution desservant de petites collectivités ou des minorités linguistiques qui n'ont pas accès à un signal S.R.C. (dans leur langue) de qualité acceptable.

Cependant, la diffusion ou retransmission doit se faire en même temps que les émissions de la S.R.C. dans la région visée sauf si ce signal est d'une qualité inférieure aux normes acceptables, auquel cas la diffusion peut se faire en même temps que les émissions d'une autre région, dans la mesure où la cession couvre la région où ces émissions sont relayées.

Une telle diffusion ou retransmission doit atteindre le destinataire sans qu'il ait à encourir des frais.

- Le nombre de "passes" autorisées se compte station par station.
- La pratique à Radio-Canada est de n'utiliser les long-métrages hors-réseau qu'à la 3^{ème} ou 4^{ème} passe, pour des impératifs d'efficacité.
- Le montant versé pour l'acquisition des droits permet à la Société de procéder à toutes les diffusions autorisées dans la période visée par la cession sans versement supplémentaire.

Ainsi que le démontre cette analyse sommaire des droits et des obligations de la Société Radio-Canada en matière de droits d'auteurs quant à ses programmations, rien ne semble faire obstacle, dans une perspective purement juridique, à la mise en oeuvre des avenues de développement élaborées dans le présent rapport.

2) L'implantation de radios communautaires

La constitution de stations de radios communautaires est évidemment soumise à la nécessité d'obtenir du C.R.T.C. les licences nécessaires.

La programmation de telles stations étant, en principe, essentiellement d'origine locale, la question des droits d'auteurs s'y pose principalement dans le contexte de la production. D'où la nécessité d'établir contractuellement les rapports entre les créateurs des oeuvres diffusées et le diffuseur en matière de droits.

Dans l'éventualité où de telles stations radiophoniques songeraient à utiliser une partie de la programmation d'un ou d'autres diffuseurs (que ce soit dans le cadre d'un échange de programmation avec d'autres stations communautaires ou dans celui de l'utilisation du signal d'un diffuseur commercial retransmis par une entreprise de distribution), des ententes contractuelles entre les parties deviendraient nécessaires quant aux droits de transmission radiophonique.

La réalisation de telles ententes demeurerait évidemment soumise aux conditions de licences des radios communautaires désireuses de diffuser ces programmations.

De plus, quelle que soit l'origine de la programmation diffusée, les stations de radios communautaires demeurent assujetties à l'obligation de détenir les licences appropriées des sociétés de droits d'exécution lorsqu'elles diffusent des oeuvres musicales.

Cependant, ainsi que nous le mentionnions précédemment, de telles stations, dans la mesure où elles constituent des organismes voués à des fins charitables ou fraternelles (17) seront dispensées du paiement d'une compensation aux titulaires des droits d'exécution. A titre d'exemple, quatre ou cinq stations de radio communautaires du Québec détiennent actuellement une reconnaissance officielle d'un tel statut (18).

(17) Article 17(3) de la Loi sur le droit d'auteur, voir Les exceptions au régime du droit d'auteur, supra, p. 13.

(18) Notamment, selon l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec, Radio-Centre-ville de Montréal, CIBL-FM de Montréal et CFIN, des Iles-de-la-Madeleine.

3) Réassemblage et diffusion de signaux télévisuels de diverses provenances deux hypothèses se présentent dans ce contexte:

- a) les signaux sont distribués par des entreprises de câblodistribution;
- b) les signaux sont retransmis par ondes hertziennes, par le biais d'émetteurs de faible puissance.

a) Distribution par un système de câblodistribution

Ainsi que nous le mentionnions au chapitre portant sur le droit de retransmission, si la retransmission du signal est faite simultanément à la diffusion par le radiodiffuseur original, l'état actuel du droit n'y voit aucune violation du droit d'auteur, la distribution par câble ne constituant ni une radiodiffusion, ni une représentation publique.

Cependant, dès qu'un signal est enregistré aux fins de distribution ultérieure, il y a confection d'une reproduction non autorisée de l'oeuvre véhiculée par le signal. Seules des ententes contractuelles avec les radiodiffuseurs et les titulaires des droits de reproduction des oeuvres pourraient permettre un tel usage. Compte tenu des ententes liant les producteurs et les créateurs, et puisque généralement ces ententes prévoient des paiements reliés aux utilisations faites de l'oeuvre, il faut supposer que le droit d'enregistrer et de diffuser ultérieurement une oeuvre ne pourrait que rarement être cédé à titre gracieux.

b) Distribution par ondes hertziennes

Selon toutes probabilités, un tel mode de distribution constituant une transmission par radiophonie, même la distribution simultanée serait de nature à violer le droit d'auteur sur les oeuvres distribuées.

A plus forte raison, la distribution en différé rendrait absolument nécessaire l'acquisition des droits de transmission radiophonique et de reproduction de l'oeuvre.

CEGIR

ANNEXE D
BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

1. ETUDES ET PUBLICATIONS

Rapports BBM, Portée Télévision, Portée Radio, Automne 1978, Automne 1984.

André Caron, Luc Giroux et Chantal Mayrand, Les Canadiens français et l'écoute de la télévision anglophone. Evolution 1976-1981, Université de Montréal, juillet 1983.

CEGIR. La télévision francophone au Canada, un deuxième réseau privé, 1984.

CRTC. Le choix à quel prix?, Ottawa, 1985

CRTC. Décision CRTC 85-152, concernant l'octroi d'une licence de câblodistribution à Valley Cable Vision Ltd au Manitoba.

CRTC. Avis public CRTC 1985-61. Les signaux de télévision canadiens éloignés.

CRTC. Avis public CRTC 1985-58. Elargissement du concept de la programmation locale.

CRTC. Avis public CRTC 1985-194. L'examen de la radio communautaire.

CRTC. Rapport Annuel, 1984-1985.

Fédération des Jeunes Canadiens Français Inc., Proposition de la Fédération des Jeunes Canadiens français concernant la radio communautaire. Septembre 1985.

Raymond Gauthier, Comme blé d'hiver... Les Fransaskois et les médias électroniques, août 1980.

Francine Lalonde, L'Acadie...sur la même longueur d'onde, 1980

Pierre Levasseur et ass.: Etude exploratoire relative à l'extension hors Québec du service TVFQ (La Sette), 1983.

James Matsui, Market Analysis: French-Speaking Adults, pour the Ontario Educational Communications Authority, 1980.

Matthews CATV List. Février 1985.

Ministère des Communications du Canada et Ministère des Communications du Québec. L'Avenir de la télévision francophone, mai 1985.

Comité Therrien, Les années 1980: décennie de la pluralité, juillet 1980.

Service de recherche de Radio-Canada, Livre des données sur les auditoires, 1985.

Société Radio-Canada, Développement National, Cartes d'Acheminement, janvier 1985.

Rossel Vien. Radio française dans l'Ouest, édition Hurtubise, Montréal, 1977.

2. PERIODIQUES

Broadcaster, decembre 1984, Canadian distant signals survey airs controversy.

Broadcaster, septembre 1984. Tner evolution of TVRO regulation.

Broadcaster, septembre 1984. Cancom explores new markets.

Cable Communications Magazine. novembre 1984. Cable-Originated Advertising.

Cable Communications Magazine. mai 1985, CCTA Convention Report

Channels, mai/juin 1985, Anniversary Angst (CBC)

Channels, juillet/août 1985, Cable as an Audio Medium.

Channels, juillet/août 1985, Slouching Toward Utopia (The dream of local cable channels).

Le Devoir, 28 mai 1985, extrait de l'allocution de Pierre-Marc Johnson, La politique québécoise de la francophonie canadienne.

ANNEXE E

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES

LISTE DES PARTICIPANTS AUX PANELS

TERRITOIRE DU NORD-OUEST, YUKON, TERRE-NEUVE, ET LABRADOR

Christiane Tousignant - Directrice de l'Association Franco-Tenoise.

Athas Whitton - Directeur de l'Association des Francophones de Fort Smith.

Jeanne Beaudoin - Directrice de l'Association Franco-Yukonnaise.

Paul Charbonneau - Directeur général de la Fédération des Francophones
de Terre-Neuve et du Labrador.

BATHURST

Ghislain Michaud - Directeur général, Activités Jeunesse (1980) Inc.

Fabien Michaud - Président CIRCA

Aurèle Thériault - Directeur général, Société des Acadiens du
Nouveau-Brunswick, Petit Rocher.

Géraldine Lebel - Agent de développement, Grand-Sault.

Lorio Roy - Président, SANB.

Paul Landry - Directeur général, Conseil de Promotion et diffusion de
la culture (CPDC), Moncton, N.B.

SUMMERSIDE

Wilfred Arsenault - Agent de développement - Conseil Acadien du Développement Économique.

Cécile Arsenault

Darlene Poirier - Agent d'information - Société St-Thomas d'Aquin.

Bernard Beaudin - Professeur - Centre d'Éducation Évangélique.

Raymond J. Arsenault

Élise Arsenault - Coordinatrice - Développement Communautaire de la Société St-Thomas d'Aquin.

HALIFAX

Hubert Jacquin - Relations publiques au Ministère des Travaux Publics fédéral.

Michèle Santerre

Ronald Boudreau - Enseignant à l'école francophone d'Halifax.

Gaston Chagnon

Gisèle d'Entremont - Travailleuse sociale et membre de l'Association des femmes canadiennes de la Nouvelle-Ecosse.

Michelle Roy - Agent des communications, Statistiques Canada.

Michel Couturier - Journaliste à Radio-Canada.

TORONTO

Anne-Marie Couffin - Directeur général COFTM, Centre Francophone.

Pierre Robitaille - Coordonnateur des organismes, Centre Francophone.

Mikale Joly - Direction Jeunesse du COFTM.

Anne Ladouceur - Coordonnateur du CPESRT, V.P. COSTM (Conseil pour l'Education Scolaire Régional).

Pierre Eddy Toussaint - Président ACFO - Toronto.

TIMMINS

Denis Bélanger - ACFO - Timmins.

Claude Gagnon - Journaliste Service du Nord, Radio-Canada.

Adrien Cantin - Journaliste Radio-Canada, Toronto.

Thérèse Duval - Coordinatrice du Centre culturel La Ronde et
Responsable du Journal du Centre.

Marc Trudel - Nouvelliste à CFCL.

Gilles Y-Trahan - Direction Jeunesse.

ST-BONIFACE

Réal Sabourin - Homme d'affaires, Président Société Franco-Manitobaine.

Christian Laroche - Agent communautaire, Conseil jeunesse provincial.

Michel Lagacé - Président Cereco Inc.

Charles Gagné - Analyste des politiques, Société Franco-Manitobaine.

René Fontaine - Président, Centre culturel Franco-Manitobain.

René Piché - Producteur, O.N.F.

Bernard Bocquel - Rédacteur, La Liberté.

Raymond Théberge - Société Franco-Manitobaine.

RÉGINA

Jean Malette - Président, A.C.F.S. à Saskatoon.

Claude-Jean Harel - Vice-président, A.C.F.S. à Saskatoon, étudiant et interprète au Centre Diefenbaker.

Michel Vézina - Directeur du secteur politique, Association culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.).

Dollard Hudon - Gérant de Coop-Com TV de Zenon Park.

Marcel Michaud - Bureau de direction, Battleford Community Cable.

Maurice Morin - Agent d'information, Association culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.).

Donald Michaud - Directeur général par intérim et coordonnateur des activités culturelles scolaires C.C.F.

EDMONTON

Guy Lacombe - Directeur du développement communautaire, Association Canadienne-Française de l'Alberta.

Fernande Bergeron - Adjointe au directeur, Education Permanente faculté Saint-Jean.

Claude Roberto - Archiviste francophone, Ministère albertain de la culture.

VANCOUVER

Christine Pallascio-Bernard - Publicitaire, Présidente de la Chambre de Commerce Franco-Colombienne de Vancouver.

François Savard - Agent de développement communautaire, Fédération des Francophones de Colombie.

Nadine McDonnell - Agent politique, F.F.C.

Annie Granger - Rédactrice, Le Soleil de Colombie.

Pierre Grenier - Réalisateur, Société audio-visuelle.

Christian Baud - Recherche en communication pour la F.F.C., étudiant.

Thérèse Durdin - Agent d'information, Secrétariat d'Etat à Vancouver.

Renée Pontisson - Ex-vice-présidente de l'A.P.P.C.F.

(Association des parents du programme cadre de français).

WINNIPEG

Greater Winnipeg Cablevision Ltd.:

Douglas Ludlow - Directeur Marketing

Bob Forsyth - Directeur Programmation communautaire

Winnipeg Videons:

Randall L. Moffat - Président et Chairman de Moffat Communication Ltd.

REGINA

Cable Regina:

Fred Wagman - Directeur général

MOOSE JAW (entrevue téléphonique)

Prairie Co-Ax TV:

Jim Conreley - General Manager

SWIFT CURRENT (entrevue téléphonique)

Swift Current Cablevision Ltd.:

Jim Conreley - General Manager

SASKATOON (entrevue téléphonique)

Saskatoon Telecable Ltd.:

Bob Hodjinf - Directeur général

Sasktel (entrevue téléphonique)

T.A. Norris - Section Manager Sales

EDMONTON

QCTV Limited:

E.J. Polanski - Chairman

Wayne R. Sydor - Vice-Président Opérations

Shaw Cable:

Ernie Poscente - Vice-Président Programmation

ONF - NOUVEAU-BRUNSWICK

Roland Brideau - Artisan d'un projet de télévision à Moncton

RADIO HEARST - ONTARIO

Guy Lizotte - Coordonnateur du projet de radio communautaire

Lucie Paquin - Présidente du Conseil d'Administration

André Rhéaume - Directeur régional de l'ACFO

Marcel Rhéaume - Membre du Conseil d'Administration

COMMUNICATIONS ACADIENNES LTEE - NOUVELLE-ECOSSE

(entrevue téléphonique)

Eric Chiasson - Président

CANCOM - OTTAWA

Charles Bélanger - Vice-président au développement corporatif

ACTC - ASSOCIATION CANADIENNE DE TELEVISION PAR CABLE-OTTAWA

Gérard Lavallée - Coordonnateur des Services de programmation.